

—La France dépense 6 pour cent de son budget pour l'éducation, alors que la Suisse dépense 19.8 pour cent.
—Une tonne de bon charbon produit environ huit mille pds cubes de gaz.

LE CLAIROIR

NOUVEAUTE et BAS PRIX...
sont deux Spécialités que vous
trouverez au
MAGASIN MODERNE
J. O. Lussier, Prop.
Tél. 834 - 67 St-François
St-Hyacinthe

VOL. XXI — No. 51

SAINT-HYACINTHE, 23 DECEMBRE 1932

PRIX: CINQ SOUS

REFORMES A L'HOTEL-DE-VILLE

REAJUSTEMENT DES SALAIRES. — ABOLITION D'EMPLOIS DEVENUS NON NECESSAIRES. — DIMINUTION DES TAXES FONCIERES.

Nous donnons, ci-après, un résumé des déclarations qui ont été faites par le maire de notre cité, l'honorable T. D. Bouchard, à la suite de la réunion spéciale tenue par notre conseil municipal vendredi soir de la semaine dernière. Comme on le constatera ces déclarations ont trait à la politique préconisée par l'administration municipale actuelle au cours des dernières élections.

Voici ce que dit l'honorable M. Bouchard:

"Oui, il est vrai que nous sommes entrés dans le vif de l'exécution du programme de réformes que nous avons préconisées au cours des dernières élections et qui nous sont imposées par la crise que nous traversons comme, d'ailleurs, toutes les villes des deux continents. Nous avons promis aux citoyens de mettre en vigueur un programme de stricte économie comportant le retranchement de toutes dépenses non nécessaires et la diminution de celles qui avaient été élevées par l'accroissement du coût de la vie. Nous avons pris pour base de nos mesures législatives le fait que ce coût de la vie est diminué d'au moins vingt-cinq pour cent.

"Après un examen détaillé des dépenses de la ville nous avons constaté que certains salaires avaient été considérablement augmentés depuis 1930 et nous avons cru devoir ramener ces salaires à ce qu'ils étaient approximativement à cette époque. C'est ce qui explique que nous avons fait des coupures dans certains salaires qui se sont élevés jusqu'à 25 pour cent. Nous avons cru juste de faire une diminution progressive, variant de cinq à 25 pour cent suivant le montant du salaire payé. Nos officiers et nos employés resteront cependant encore avec des salaires généralement plus élevés qu'ils ne le sont ailleurs dans la province de Québec et dans les villes d'importance à peu près égale à la nôtre. Voici quelques détails qui pourraient être intéressants pour ceux qui s'occupent d'affaires municipales en dehors de notre ville: —

"Le salaire du greffier a été réduit de \$3,000.00 à \$2,300.00; celui du trésorier de \$2,500 à \$2,000.00; celui du premier comptable, de \$1,820.00 à \$1,500.00; celui de l'assistant-comptable, de \$1,300.00 à \$1,200.00; celui du messenger, de \$936.00 à \$884.00; celui de l'ingénieur, qui est un débutant comme celui de l'an dernier, a été réduit de \$1,560.00 à \$1,300. Dans le département de la police et du feu le salaire du chef a été réduit de \$2,200 à \$2,000; ceux des constables et pom-

piers ordinaires, de \$1,366 à \$1,296. Les autres réductions des employés permanents sont proportionnelles à celles que je viens de donner. Quant aux manoeuvres employés à la voirie et dans les autres départements le conseil municipal a maintenu le salaire de trente cents de l'heure qui est certainement plus élevé et de beaucoup à celui qui est payé ici par les employeurs privés. C'est le même que celui qui est payé à l'heure actuelle par la ville de Québec.

"L'économie que nous réaliserons sur ces salaires est celle qui nous sera donnée par le fait qu'un homme ne travaillant que huit heures par jour donne un meilleur rendement par heure que celui donné par un homme qui travaille dix heures. La semaine de soixante heures a été réduite à celle de quarante-quatre heures. Outre le léger bénéfice que nous retirerons du fait d'un meilleur rendement par heure nous pourrions donner du travail à un nombre plus considérable d'ouvriers.

"La réforme dans les salaires nous fera réaliser une économie annuelle de \$7,000, qui est considérable pour une petite ville de notre population de 14,500 âmes.

"Relativement à l'aide à donner aux sans-travail nécessaires le conseil a pris deux importantes mesures qui peuvent paraître étranges à première vue mais qui étaient d'intérêt public dans une crise du genre de celle que nous traversons. La ville a décidé de donner aux chômeurs nécessaires l'enlèvement de la neige sur tous les trottoirs. La cité a été divisée en 100 arrondissements de pelage et chaque arrondissement, comportant une longueur de trottoir variant de 1200 à 1300 pieds, sera confié, avec un prix à forfait de \$39.00, à un chômeur nécessaire désigné par la Commission d'Assistance Municipale. Le montant de \$39.00 sera payé à raison de trois dollars par semaine, qu'il neige ou qu'il ne neige pas. Les chômeurs prétendent que ce montant est presque suffisant, vu le bas coût de la vie, pour faire le marché chaque semaine.

"Les chômeurs ont demandé au conseil municipal de leur faire passer de la pierre à la main et ils ont offert de faire ce rude travail à tant de la toise ce qui assure le conseil municipal que le coût de ce matériel ne sera pas plus élevé qu'il l'est à l'heure actuelle où l'on achète de la pierre cassée. Le conseil s'est rendu à la demande des chômeurs et il a donné une commande aux carrières de Saint-Dominique pour deux cents toises à \$9.60 la

toise. Cette mesure aura le double effet de donner du travail pour environ deux mille dollars aux carrières de St-Dominique qui en ont grandement besoin et de l'ouvrage pour un même montant aux sans-travail nécessaires de la ville. Si le nombre de ceux qui veulent faire ce rude travail augmente, la ville augmentera sa commande.

"Ces deux mesures assureront du travail au lieu de secours directs pour environ six mille dollars, ce qui excède de 1,000 dollars le montant qui a été dépensé en secours directs l'an dernier. Comme la ville, dépenses d'autres sommes considérables pour venir en aide aux sans-travail nécessaires à même un règlement de travaux de trente mille dollars voté en août dernier on peut dire que les sans-travail nécessaires seront aussi bien traités à Saint-Hyacinthe qu'ils le seront dans les villes les mieux organisées pour leur venir en aide.

"Comme la ville ne donne absolument aucun secours direct sans exiger du travail St-Hyacinthe, en se conformant à la lettre à la loi actuelle de l'aide aux chômeurs, laquelle, soit dit en passant, n'est pas si mauvaise quand on sait la respecter, traversera la saison actuelle sans qu'il ne lui en coûte directement autre chose que du dévouement de la part des membres de la Commission d'Assistance Municipale qui ont mis gratuitement leurs services à la disposition des sans-travail nécessaires.

"Il faut dire que la grande part de ce succès revient au fait que le conseil municipal a eu l'heureuse idée de mettre en pratique dès le mois de juillet le système de contrôle que la ville de Montréal vient à peine d'établir.

"Le conseil municipal a aussi décidé à cette séance d'abolir certains emplois qui sont devenus non nécessaires et ceci a aidé à la diminution des frais d'administration. La mise à exécution de ce programme qui demandait de l'énergie de la part des échevins, n'est pas fait sans quelques récriminations mais, comme chef du conseil municipal, ayant recommandé cette politique, je suis heureux de constater qu'elle a été votée à l'unanimité par les échevins présents qui étaient

au nombre de huit, un d'eux étant absent et l'autre manquant à la séance pour cause de démission motivée suivant sa lettre, par la pression de ses affaires privées.

"Quelle sera l'influence exacte de cette politique d'économie et de retranchements sur le taux de la taxe? Je l'ignore. Ces réformes n'ont pas été faites spécialement dans le but de baisser le taux de la taxe. Nous les avons faites en prenant pour principe qu'en des temps anormaux comme ceux que nous traversons les corps publics, comme les institutions privées et les particuliers, doivent limiter leurs dépenses au strict nécessaire et ne doivent pas maintenir des salaires dont le haut niveau n'est plus justifiable avec l'abaissement du coût de la vie. Il est certain cependant que le taux de notre taxe sera considérablement diminué et sans avoir fait de calculs précis je peux prédire que les taxes foncières municipales seront abaissées d'au moins cinquante cents sur leur taux total actuel qui est de \$1.35. Si nous atteignons cette diminution St-Hyacinthe, bien qu'elle soit reconnue comme une des plus belles villes et des municipalités les mieux tenues, reprendra la première place qu'elle a perdue il y a quelques ans dans l'ordre des cités ayant les taxes foncières les moins élevées. Notre taxe foncière générale serait de 0.65 seulement et la taxe générale d'entretien retomberait à 0.20, formant un total de taxes foncières de 0.85.

"Notre nouveau programme fera réaliser en diminution de taxes aux propriétaires de la ville de St-Hyacinthe une économie de \$46,000.00. Cela les aidera considérablement à traverser la crise et aura peut-être pour effet de diminuer les loyers ce qui sera fort bien accueilli par les locataires qui souffrent de la crise peut-être encore plus que les autres.

"Comme le budget sera prêt dans quelques semaines les citoyens ne tarderont pas à apprendre le résultat définitif, au point de vue de la taxe, de la politique d'économie que la ville de St-Hyacinthe aura été une des premières à mettre en pratique. Le temps de parler dure depuis assez longtemps; le temps de l'action pratique est arrivé."

LE NOUVEAU REGLEMENT DES FINANCES

(Suite de la semaine dernière)

Chapitre 3

RECouvreMENT DES TAXES ET CREANCES

Art. 3. 1. — Relativement à la perception des revenus parmi les diligences que doit faire le trésorier pour en atteindre le montant intégral se trouvent celles prescrites par les paragraphes qui suivent:

1o Dès le dépôt du rôle ou l'échéance de la dette le trésorier doit faire tenir par la main un compte à chaque redevable lui indiquant dans quel délai la remise doit être faite.

2o A l'expiration du délai et dans le cas de taxe, à l'expiration du délai de vingt jours, il doit faire la demande du paiement de toutes les sommes portées au rôle de perception et non encore perçues, à la personne ou aux personnes obligées de les payer, en leur signifiant ou faisant signifier, en personne ou à leur domicile, un avis spécial à cet effet accompagné d'un état détaillé des sommes dues par eux. (Charte 498).

3o Si après les quinze jours qui suivent la demande faite en vertu de l'article précédent, les sommes dues par les personnes inscrites au rôle de perception non pas été payées, le trésorier doit les prélever avec dépens au moyen de la saisie et de la vente de tous les biens meubles et effets de telles personnes trouvées dans la municipalité.

Néanmoins le trésorier n'est pas tenu de faire cette procédure quand le débiteur s'est adressé par écrit au conseil municipal pour obtenir un délai dont il spécifie la nature dans sa demande et quand ce débiteur a obtenu le délai ainsi demandé ou quand le conseil n'a pas encore délibéré sur la dite demande. Dans ce dernier cas, dès que le conseil s'est prononcé, le trésorier peut se conformer à la délibération du conseil mais dès que le délai est expiré, si le redevable ne s'est pas conformé à son offre telle qu'acceptée ou modifiée par le conseil municipal, le trésorier doit prélever la somme due suivant les dispositions du premier paragraphe du présent article.

Cette saisie et cette vente sont faites suivant les formalités des articles 500, 501 et 502 de la charte.

Art. 3. 2. — Le conseil peut aussi ordonner par résolution de réclamer les taxes municipales par une action intentée, au nom de la municipalité, devant la cour du recorder ou devant toute autre cour ou magistrat mentionnés dans l'article 503 de la charte.

Art. 3. 3. — Si les taxes imposées sur un ou plusieurs immeubles n'ont pas été payées dans les six mois après l'avis du dépôt du rôle, parce que celui qui les doit ne réside pas dans la municipalité, ou, s'il y réside, parce qu'il n'a pas été trouvé suffisamment de meubles saisissables lui appartenant,

le maire peut, sur autorisation du conseil, émettre sous sa signature et celle du greffier, son mandat indiquant le montant des charges dues et enjoignant au shérif du district de saisir ou vendre les immeubles y désignés à raison desquels ces taxes sont dues. (Charte 504).

Cette saisie et cette vente sont faites suivant les formalités de l'article 505 et suivants de la charte.

Art. 3. 4. — La perception des taxes étant une des obligations principales du trésorier celui-ci en est tenu moralement responsable et il doit justifier, à chaque fin d'exercice ou sur chaque demande qui lui en est faite par le conseil, la non-perception intégrale des sommes dues et le cas d'arrérages non justifiés constitue une cause de renvoi de cet officier municipal, renvoi qui peut être voté à la simple majorité des membres présents à toute séance régulière ou spéciale du conseil.

Art. 3. 5. — Pour se justifier et obtenir la décharge de cette responsabilité le trésorier doit établir qu'il a pris toutes les mesures et fait en temps utile toutes poursuites et diligences nécessaires contre les débiteurs.

PERCEPTEURS

Art. 3. 6. — Le conseil municipal peut nommer des percepteurs municipaux pour assister le trésorier. La résolution nommant chaque percepteur peut lui assigner le genre de recettes qu'il est autorisé à percevoir pour et au nom de la municipalité.

Art. 3. 7. — Chaque percepteur doit donner par police d'assurance un cautionnement dont le montant ne doit pas être moindre que cinq cents dollars mais qui peut être plus élevé si le conseil le décide par résolution et fixe une autre quotité.

Art. 3. 8. — Les percepteurs doivent tenir une caisse unique dans laquelle ils entrent par ordre chronologique chaque item de recettes. A la fin de chaque journée ils doivent faire l'état de leur perception quotidienne et ils doivent remettre au trésorier contre reçu le total de la recette constatée.

Art. 3. 9. — Le trésorier doit fournir à tous les percepteurs contre récépissé des livrets de perception à souches ou à reçus en duplicata, le double restant attaché au livret et le trésorier doit les vérifier de temps à autre avec la situation de la caisse des percepteurs.

Art. 3. 10. — Le trésorier est tenu pour toute gestion confiée aux percepteurs de surveiller le recouvrement exact des produits aux échéances fixées par les titres ou par l'administration, la conservation des deniers, la tenue des écritures, la reddition et l'apurement des comptes.

Art. 3. 11. — Le trésorier a le droit de prescrire à chaque percepteur d'apporter ses rôles, ses registres et tous les autres documents ou pièces de comptabilité pour en faire l'examen.

Art. 3.12. — Aucun percepteur ni le trésorier ne sont autorisés à faire remise de sommes ou partie de sommes dues à la cité en capital ou en intérêts.

Art. 3.13. — Le maire exerce un droit de surveillance sur l'ensemble de la gestion du trésorier et il doit assurer l'exacte observance des lois et des règlements qui régissent sa gestion.

(A suivre au prochain numéro)

LE PONT BARSALOU

Nous apprenons de bonne source que le pont Barsalou sera ouvert à la circulation vers la fin de la première semaine de janvier.

On sait que les travaux commencés récemment vont bon train et devaient être menés à bout pour les Rois.

Le budget affecté aux réparations s'élève à sept mille-dollars environ ce qui donne à croire que les travaux étaient d'importance. Le contrat accordé à la Dominion Bridge se monte de \$3,300. Une partie du pont a été baissée de dix-huit pouces ce qui adoucit considérablement la pente opposée à la côte Bourdages; les piliers ont été renforcés de nouvelles plaques d'assise; ou a renouvelé au complet la corde intérieure des deux travées nord; même on a posé à un pilier une pierre du joli poids de 3,500 livres, extraite des carrières de St-Dominique; plusieurs autres altérations ont été faites.

Le plancher a été remplacé par un nouveau en pin de la Colombie Britannique. Plus de vingt hommes sont occupés à ces travaux.

FEU M. ALFRED PLAMONDON

Nous apprenons la mort de M. Alfred Plamondon, décédé le 19 courant, à l'âge de 72 ans, après une longue maladie. Il laisse son épouse, née Adélaïde Lussier, ses fils, Roméo Plamondon, courtier en assurance de Montréal, et Jean-Baptiste Plamondon, de St-Hyacinthe; ses filles, Marie-Rose, épouse de Ovide Bienvenue, de cette ville; Marie-Jeanne, épouse de Ernest Joly, aussi de St-Hyacinthe; ses frères, Louis Plamondon, de St-Hyacinthe; Jean-Baptiste et Victor Plamondon, de Montréal; ses sœurs, Emma, épouse du Colonel J. C. Rouleau, de cette ville; Virginie, épouse de Joseph Chabot, de St-Hyacinthe; Rose-Anna, épouse de Eugène Maynard; Auréole, dame Vve Paul Hamilton, et Hermine, épouse de Paul Larocque, toutes quatre de Montréal; ses beaux-frères, Victor Lussier, de Ste-Rosalie, Henri Lussier, de Ste-Hélène de Bagot; Ferdinand Lussier, de St-Joachim de Windover; Paul Lussier, de Montréal; Wenceslas Laliberté, de Montréal; Arsène Bousquet, Arthur Lussier et Achille Lefebvre, de Saxe.

Les funérailles ont eu lieu mercredi matin, à 8 heures, en l'église du Christ-Roi.

LE CHEF BOURGEOIS

C'est avec plaisir que nous faisons, de la part de M. Adjuv Bourgeois, Chef de Police, le message suivant à la population de St-Hyacinthe.

"Le Chef Bourgeois, à l'occasion de Noël et du premier de l'An, désire exprimer ses meilleurs vœux de bonheur et prospérité à tous les citoyens de notre ville. Il profite de la circonstance pour remercier toutes les personnes qui ont pu lui faciliter la tâche en collaborant avec lui au cours de l'an écoulé.

"A la population maskoutaine, Bonne et Heureuse Année! Le Chef Bourgeois.

PONT DE LA SOCIÉTÉ

La Dominion Bridge a obtenu un contrat pour travaux de réparations au pont situé à l'extrémité de la rue Cascades, près de St-Joseph.

Ces travaux consistent dans la solidification des colonnes principales qui ont fléchi et dans le redressement des poutres d'acier crochues ou tordues.

Dès que les travaux seront terminés au pont Barsalou, l'équipe de travailleurs sera transportée au pont de la Société et l'on procédera à la réfection du pontage. Le plancher sera fait de pin de Colombie. Le montant global des travaux, tant de structure que de pontage sera de 5000 dollars, approximativement.

HOCKEY!

Lundi soir, à la patinoire No. 3, la Ligue de la Cité ouvrait sa saison. La rondelle fut mise au jeu par Me T. A. Fontaine député de St-Hyacinthe-Rouville au Parlement Fédéral.

Les deux clubs en présence étaient le Maskoutain et le Casavant. La victoire est restée aux mains du Maskoutain, le champion de l'an dernier. Le score fut de quatre à deux, mais il faut dire que la partie a été vendue chèrement. Les Casavant, quoique paraissant beaucoup plus légers que leurs adversaires, ont montré une solide performance.

Nous donnons ci-après le sommaire de la joute:

Maskoutain	Casavant
Morin	Gardien
Bourgeois	Défense
St-Germain	Défense
Lavigne	Avant
Bibeau	Centre
Gladi	Avant

Subs. Maskoutain: Payette, Cantin, Joly, Champoux.

Subs. Casavant: Campbell, Robert, Létourneau, Guertin, Gladi, Sénécal, Blanchard, Lareau.

Première période

Maskoutain Joly

Deuxième période

Casavant Létourneau

Maskoutain Lavigne

Maskoutain Joly

Maskoutain Bourgeois

Troisième période

Casavant Tétrault

Punitions: Champoux, Lavigne, Lareau.

Arbitres: Jean St-Germain et Urbain Jutra.

Le club Maskoutain cette année, est contrôlé par les Chevaliers de Colomb.

CHEZ LES HUSSARDS

Les jeunes gens apprendront avec plaisir que la Garde Cath. Ind. Les Hussards de St-Hyacinthe a décidé de baisser ses prix de contribution, vu les temps de crise. La Garde ne chargera que 25 cents par mois pour les membres. C'est le temps de vous enrôler dans nos rangs. Venez nous récréer chez nous. Les officiers sont à votre disposition à tous les soirs de sept heures à 10 heures aux Quartiers Généraux, 11 rue St-Michel.

Les Souhaits de nos Députés

Je suis heureux de pouvoir adresser, par l'intermédiaire du "Clairon", à mes concitoyens et à toute la population du comté St-Hyacinthe-Rouville, à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, mes meilleurs vœux de Santé, de Bonheur et de Prospérité.

Puisse l'union des énergies, des intelligences, des bonnes volontés et des cœurs, chasser définitivement au cours de cette nouvelle année le malaise, la dépression, les épreuves et les difficultés dont nous souffrons actuellement, et ramener dans toutes les classes de la société et plus particulièrement chez les cultivateurs, les ouvriers et les commerçants, la reprise des affaires, le bonheur et la prospérité.

Je me fais aussi un devoir de féliciter notre bonne et brave population pour le courage, la patience et la résignation dont elle sait faire preuve au cours de cette période de crise, et je prie la divine Providence d'exaucer ses vœux et ses desirs.

Ce sont là les meilleurs souhaits que je formule bien sincèrement pour mes compatriotes, et à tous comme à chacun je redis, suivant la bonne vieille formule: "Bonne et Heureuse Année!"

T. Adélaïde Fontaine, M. P.



T. Adélaïde Fontaine, M. P.



Hon. T.-D. Bouchard

T. D. Bouchard

Au déclin d'une année qui a été loin d'apporter à tous les foyers les conditions habituelles de bien-être et de bonheur et à l'aurore d'une nouvelle, je souhaite, à tous les citoyens de notre ville et de notre comté, que 1933 fasse refluer les anciens jours d'aisance et de prospérité que nous avons connus il n'y a pas très longtemps.

HOTEL-DE-VILLE

M. Jean Bouchard, ingénieur civil au service de la municipalité, complète actuellement ses rapports sur les travaux concernant les règlements 425 et 427 et l'on fera la répartition du coût des travaux entre la ville et les propriétaires.

A L'HOTEL DES POSTES

Le directeur du bureau de poste de cette ville désire informer le public que le service qui sera donné les Lundis 26 Décembre courant et 2 Janvier prochain sera comme suit: Lundi le 26 Décembre lendemain de Noël, les portes de la salle d'attente seront ouvertes de 8.00 A. M. à 6.30 P. M. et de 7.00 P. M. à 7.30 P. M. Les guichets de la poste restante, vente des timbres-poste et de la recommandation seront ouverts de 10.00 A. M. à 12.00 A. M., il y aura une distribution le matin par les facteurs dans les parties résidentielles seulement.

Lundi le 2 Janvier 1933, lendemain du Jour de l'An, les portes de la salle d'attente seront ouvertes de 7.00 A. M. à 12.00 A. M. Il y aura pas de distribution par les facteurs de même que tous les guichets seront fermés au cours de la journée.

Jules L. Boucher, Directeur des postes.

AUX AMATEURS DE HOCKEY

Avis est donné aux amateurs du goudron qu'à l'avenir les parties jouées le soir par la ligue de la cité, à la patinoire du Quartier No. 3, commenceront à huit heures précises au lieu de sept heures et demie comme il avait été annoncé en premier lieu.

RAPPORT DU BUREAU D'ENREGISTREMENT

9 décembre. — Magloire Gaudet vend à Oswald Charron une terre située en la paroisse de St-Denis-Richelieu.

9 décembre. — Elie Dauphinais vend à Emile Jalbert un terrain situé au village St-Denis-Richelieu.

9 décembre. — Augustin Nouri vend à François Guertin une terre située en la paroisse St-Denis-Richelieu.

10 décembre. — Alfred Graveline vend à François Demers un emplacement situé au Bourg Joli rue Mondelet.

14 décembre. — Milles Marie et Amanda Bonin vendent à Mme Bernadette Dumas une terre située dans la paroisse de St-Bernard.

14 décembre. — T. D. Bouchard vend à Wilfrid Marcoux un terrain situé au Bourg-Joli.

16 décembre. — Téléphore Brodeur vend à Gédéon Lavièvre un emplacement situé au village St-Joseph.

17 décembre. — Antoine Comtois vend à Gaston Chabot et Yvonne Chabot un terrain situé à St-Hyacinthe angle des rues Viger et Labruière.

19 décembre. — Victor Bazinet vend à Mme Déla Bazinet une terre située en la paroisse de St-Barnabé rang Basse Double.

19 décembre. — Mme Déla Bazinet vend à M. Ovide Demers une terre située en la paroisse de Saint-Barnabé rang Basse Double.

DE RETOUR

M. C. A. Bishop, D. C. est de retour d'un voyage à Saratoga Spring, N. Y., où il est allé rendre visite à son père et ses frères.

La Direction et le Personnel

DE

L'imprimerie Yamaska

ET DU

"Clairon"

Présentent à la Population de la ville et de la région de Saint-Hyacinthe, à tous ses lecteurs et annonceurs, ses collaborateurs et amis, ses souhaits les plus sincères pour un

Foyeux Noël

ET UNE

Bonne et Heureuse Année



FETEZ LA NOËL

Réveillon au Poulet

CAFE MASKOUTAIN

(En haut du restaurant Napoléon, en face de la Banque Provinciale)

Le rendez-vous des gourmets après la Messe de Minuit.

PRIX DU COUVERT - - - 50cts

Aenez vos Amis

Joyeux Noël
Bonne et Heureuse Année

PHARM. J. H. E. BRODEUR
Coin St-Denis et Cascades, Tél. 156

Remèdes brevetés — Bandes Herniaires — Remèdes de famille — Prescriptions remplies avec le plus grand soin

POUR AMATEURS

KODAK ET ARTICLES DE PHOTOGRAPHIES

Seul dépositaire du lait de beauté ANNETTA et des produits Mario de Rexall

PARFUMS: — ROGER & GALLET — PIVERT — RIGAUD — COTTY — HOUBIGAND.

Chocolats Willard, Neilson, Liggetts.

THEATRE CORONA, No. 172,255 THEATRE CORONA, No. 172,358

Mes meilleurs vœux pour un

JOYEUX NOEL

ET UNE

BONNE ANNEE

Que la Nouvelle Année soit pour tous, riches ou pauvres, une période de prospérité, du moins, indispensable, et de Bonheur sans mélange.

La direction et le Personnel

DR. H. BRETON

Dentiste

136 Cascades ST-HYACINTHE Tél. 116w

THEATRE CORONA, No. 172,154 THEATRE CORONA, No. 172,199

JOYEUX NOEL, NOUVELLE ANNÉE HEUREUSE ET PROSPÈRE

Ce sont les vœux que nous formulons à l'adresse de notre nombreuse clientèle et de la population toute entière.

Nous sollicitons l'encouragement de tous et pour le temps des Fêtes, et l'année qui commencera bientôt

Allaire & Sansoucy

COUPONS ET NOUVEAUTÉS EN GROS

Pour payer bon marché achetez à notre magasin

88, Rue Mondor ST-HYACINTHE Tél. 225F

THEATRE CORONA, No. 172,052 THEATRE CORONA, No. 172,098

A l'occasion de Noël et du Nouvel An, il nous fait plaisir d'offrir à nos clients et à la population entière de St-Hyacinthe, nos souhaits les plus sincères de

Joie, Bonheur, Prospérité

Nous devons aussi remercier ceux qui par leur encouragement constant, nous ont permis de progresser et d'améliorer notre service. Nous souhaitons qu'ils nous favorisent encore durant la nouvelle année.

Notre assortiment d'ameublement est toujours complet.

Des valeurs spéciales vous sont offertes en tout temps de l'année.

La Co. P. T. LÉGARÉ, Ltée

Coin St-Antoine et St-François, SAINT-HYACINTHE Tél. 214

LA MESSE DE MINUIT CHEZ NOS CULTIVATEURS

Le contraste frappant qu'elle présente avec notre messe de minuit actuelle.

La grande ville bourdonne de ses multiples bruits. Les rues sont illuminées comme pour un soir de fête. Partout on voit des passants affairés courir ici et là. Des automobiles luxueuses passent rapidement et on peut, d'un coup d'oeil, distinguer à l'intérieur des messieurs en haut de forme, des dames enveloppées dans des mantons d'hermine, leurs cheveux blonds ou noirs reluisant sous l'éclat des lumières qui fuient. Une activité, une fébrilité hors de l'ordinaire semblent régner. C'est la veille du 24 décembre, c'est la veille de Noël. Les gens, par groupes, seuls ou deux à deux, se dirigent vers l'église pour y entendre la messe de minuit. Ils clapotent dans la neige boueuse, caractéristique de nos rues achalandées.

Quelle différence que tout cela avec les anciennes messes de minuit de nos campagnes !

Dans la grande maison ancestrale, la grande famille se prépare pour la messe. C'est un va-et-vient général. Le père cherche sa tuque de laine, tout en laissant de minute en minute, échapper une bouffée de fumée bleue de sa pipe de plâtre bien culottée et toute courte. La mère s'active ici et là, entoure le cou du benjamin d'une grande crémone, attache la ceinture flechée du cadet, met les bas de laine de la fillette. La ménagère de la maison s'active autour de ses fourneaux. Puis enfin, c'est l'heure... Tous se placent à qui mieux mieux dans le grand "berlot" bleu aux lisses reluisantes, devant lequel se tient, impassible et calme, la "Grise". Et on part.

Les grelots de l'attelage d'hiver résonnent soyeusement dans l'air pur de la nuit. La neige crisse sous le glissement de la voiture et c'est une musique délicieuse dans ce grand calme d'une pure nuit claire et froide. Dans le ciel noir, les étoiles brillent d'un éclat particulier et la lune laisse traîner sa clarté argentée sur la grande nappe de neige, coupée par les ombres démesurées des arbres tordus comme des fantômes.

Pendant que la famille se dirige vers le banc de famille, dans la vieille église paroissiale, le père va attacher son cheval sous l'abri ordinaire, à côté de l'auberge du coin de la "grande rue".

La vieille église, en bois franc, modeste et simple, est pleine de monde. M. le curé a dépensé un grand nombre de cierges pour la circonstance toute particulière. Leur mille lueurs éclairent d'une clarté nébuleuse les trois quarts de l'église. Ici et là, une lampe à pétrole projette une vague lumière sur quelques bancs des alentours. La chorale de la paroisse, bien exercée pour la circonstance, entonne de ses mâles voix le "Minuit, Chrétiens". La "demoiselle" du village touche l'orgue avec une dévotion toute particulière. M. le curé entre, précédé de deux enfants de chœur en soutane rouge et en surplis raide. Le Saint Sacrifice commence; c'est une messe simple, c'est une messe sans appareil comme celles que nous entendions ici, mais quelle dévotion dans cette simplicité !

La messe se poursuit: la chorale chante la messe sans faiblir, avec un zèle remarquable. La deuxième messe commence. Alors les chanteurs entonnent les chants qu'ils aiment tant, les cantiques qu'ils préfèrent, qu'ils rendent avec une sincérité et un art qu'on ne peut s'imaginer. Ce sont des vieux airs de Noël, ces cantiques si beaux, si délicieux dans leur ingénuité.

LA NOËL AU PAYS DES DOLMENS

Vieilles coutumes observées en Bretagne à l'occasion de Noël. — La bûche de Noël.

— C'est en Bretagne qu'il faut venir retrouver les vieilles coutumes observées au Canada, pendant les fêtes de Noël, par les Canadiens français, les Anglais, les Gallois et les Irlandais. Presque toutes se retrouvent en cette pieuse Bretagne, si traditionnelle, d'où sont venus les ancêtres de beaucoup de Canadiens français.

La parenté de ses populations avec les habitants de la Cornouaille et du pays de Galles, explique aussi bien des

Au Public de St-Hyacinthe et des Paroisses

Mesdames, Mesdemoiselles



A l'occasion de Noël et du Jour de l'An la Maison canadienne-française Paul-E. Poirier, 224 rue Cascades, St-Hyacinthe, a le grand honneur de vous présenter ses meilleurs souhaits pour l'année 1933

Santé - BONHEUR - Prospérité

Pour tous et chacun de nos clients que l'année 1933 vous soit favorable sous tous rapports, que la joie et le bonheur règne à chacun de vos foyers. Voilà notre grand désir, MESDAMES.

Nous profitons de cette occasion pour vous remercier bien cordialement, pour votre gracieux et généreux patronage depuis notre ouverture du 9 mars 1932.

Nous escomptons à l'avenir que les bonnes relations que nous avons eu l'avantage de nous faire se continuent en 1933 et de plus comptant toujours sur votre générosité vous nous aiderez et dites comme toujours un bon mot en notre faveur.

En retour soyez convaincues que nous ferons toujours l'impossible pour vous donner la plus entière satisfaction — qualité — Nouveauté — Service.

BONNE et HEUREUSE ANNÉE à TOUS

PAUL-E. POIRIER

Aux automobilistes et amis, je souhaite

JOYEUX NOEL

ET UNE

Heureuse Année

Mes remerciements les plus sincères à ceux qui m'ont encouragé au cours de l'année qui s'achève. J'escompte avoir l'honneur de les servir encore longtemps

TEL. Résidence 392
Atelier

ALP. GREGOIRE

occupe maintenant son nouveau local

TIRE SERVICE PNEUS

CHAINES
ACCESSOIRES

GOODYEAR
FIRESTONE

124 Rue Concorde

St-Hyacinthe, P. Q.



Nous souhaitons à tous nos clients un JOYEUX NOEL et que la nouvelle année apporte dans chacun de leur foyer.

Joie, Santé et Bonheur

Nous profitons de l'occasion pour vous remercier de votre encouragement passé et sollicitons votre patronage futur.

LA MAISON ADOLPHE

FOURRURES POUR DAMES
MERCERIES POUR HOMMES ET ENFANTS
HARDES FAITES

211 Cascades, ST-HYACINTHE, Tél. 405j

THEATRE CORONA, No. 172,401 THEATRE CORONA, No. 172,467

Téléphone: 244 W—244 J—88 115 CASCADES

A. BLONDIN LIMITEE

Marchand en gros

—FOURNISSEURS—

Plomberie, Chauffage, Ferronnerie, Quincaillerie, Tapisserie, Peinture, Vernis, Articles de Sports, Ampoules électriques etc.

SAINT-HYACINTHE

THEATRE CORONA, No. 172,512 THEATRE CORONA, No. 172,562

coutumes communes aux deux pays.

Dans la chaumière de chaque paysan et de chaque pêcheur la bûche de Noël est soigneusement allumée et les cendres pieusement conservées la croyance populaire étant qu'elles préservent de la foudre. La coutume qui se perd en Angleterre était autrefois universellement répandue. Les vieux Noël en langue bretonne, si semblable au gaélique des Gallois, résonnent dans la bouche des vieillards et des enfants, et le voyageur anglais est surpris de reconnaître l'air de tel vieux Noël anglais. Dans la haute Bretagne, les enfants vont de porte en porte chantant le vieux cantique: "Réjouissez-vous, réjouissez-vous, car en cette nuit, c'est accompli, le mystère de la Nativité". En retour les enfants reçoivent des gâteaux, comme c'était la coutume en Angleterre.

Comme dans les autres parties de la France et au Canada français les enfants trouvent leurs cadeaux, au matin de Noël, dans leurs sabots qu'ils

ont déposés dans l'âtre éteint. Au Canada, où les enfants ne portent pas de sabots, et où l'âtre ne doit pas s'éteindre, les enfants "pendent leurs bas", souvent dans l'arbre de Noël.

Dans les Finistères, dans la basse Bretagne, dans la Bretagne bretonnante, les mendiants et les miséreux ont le droit de chanter les cantiques et au lieu de gâteaux ils reçoivent de l'argent et de la nourriture un peu plus substantielle, des ménagères, toujours charitables en ce pays où les pauvres sont considérés comme les représentants de Dieu sur la terre.

La veille de Noël, chaque famille bretonne se réunit sous la présidence de l'ancêtre, à un banquet avant de se rendre à la messe de minuit. Cette coutume se retrouve chez les Canadiens français, dans le "réveillon", qui est ordinairement servi après la messe.

THEATRE CORONA, No. 174,597

THEATRE CORONA, No. 174,761

THEATRE CORONA, No. 174,912

LES RÈGLEMENTS DU GOURET

Tous les amateurs du goret à Saint-Hyacinthe trouveront ci-dessous les règlements qui ont été adoptés par la Ligue de Hockey de notre ville pour la présente saison. Ces règlements sont ceux mis en vigueur cette année par la Ligue de Hockey Nationale.

Le premier paragraphe des règlements ayant trait à la composition d'une équipe, c'est pour cette raison que nous l'avons retranché. Voici les articles suivants des règlements:

MISE AU JEU

2. La joute débute par la "mise au jeu" au centre de la patinoire. De même à chaque période.

a) L'équipe qui reçoit choisit les buts qu'elle défendra pendant la première période.

b) La rondelle sera mise au jeu par l'arbitre de cette façon: il la laissera tomber sur la glace, entre les bâtons des deux joueurs de centre. Aucune intervention des joueurs n'est permise avant que la rondelle n'ait touché la glace. Les joueurs qui partent la rondelle présentent le côté gauche aux buts adverses et tiennent leur bâton du côté de leur buts à eux. Pendant la mise-au-jeu, tous les autres joueurs doivent se tenir éloignés d'au moins 10 pieds, de plus, aucun ne doit alors se trouver plus près des buts adverses, que ne l'est la rondelle elle-même. Si un joueur viole cette dernière règle, l'arbitre met de nouveau la rondelle au jeu. Une seconde infraction de la part d'un joueur de la même équipe vaudra à l'auteur de cette deuxième violation une exclusion mineure.

DUREE DE LA JOUTE VAINQUEURS

3. La partie se prolongera pendant trois périodes de 20 minutes de jeu actif (le temps des arrêts causés par les hors-jeu, les accidents ou quelques autre cause ne doit pas être compté). Après chaque période, les équipes changent de buts.

Si, à la fin des trois périodes réglementaires, le pointage est le même pour les deux équipes, après un léger repos pris sans quitter la glace, celles-ci changeront de buts, la rondelle sera mise au jeu dans le centre et la partie se continuera pendant 10 minutes supplémentaires. Si, même alors, le résultat demeure égal, la joute sera déclarée nulle. Toute période supplémentaire fait partie intégrale de la joute et toute punition non terminée à la fin d'une période doit être accomplie au début de la période suivante.

CHANGEMENTS DES JOUVEURS

4. L'on peut, en tout temps, changer les joueurs, à une condition: le joueur que l'on remplace doit avoir complètement quitté le jeu avant que son remplaçant se mêle à la partie. S'il s'agit de remplacer un joueur purgeant une punition, celui-ci, sa pénitence terminée, doit d'abord se rendre au banc de son équipe et, alors seulement, son remplaçant peut participer au jeu. Pour infraction à cette règle, le joueur qui remplace recevra une punition mineure.

BLESSURES — ACCIDENTS

5. Lorsque, durant une partie, un joueur se blesse ou doit quitter la patinoire, on peut le remplacer, mais les équipes demeurent sur la glace et la joute se continue aussitôt. S'il s'agit d'un gardien de buts, 10 minutes lui seront accordées pour se remettre, à compter du moment où il quitte la glace, 5 minutes de plus seront allouées, s'il est nécessaire d'équiper un nouveau gardien de buts.

MISE AU JEU APRES INFRACTION

6. Lorsqu'une infraction aux règles est commise, la joute est arrêtée par l'arbitre, la rondelle est retirée puis remise au jeu, à l'endroit où elle se trouvait quand l'infraction a été commise mais lorsque l'infraction a eu lieu à moins de 10 pieds des buts — on suit la règle suivante.

RONDELLE HORS DES LIMITES

7. Quand la rondelle est lancée hors d'une extrémité de la patinoire, ou lorsqu'une infraction est commise derrière les

(Suite à la page 7)

Remerciements Sincères

à toute la population de St-Hyacinthe et de la région et particulièrement à nos clients et amis pour leur généreux encouragement.

A tous nous souhaitons

JOYEUX NOEL

ET UNE

HEUREUSE ANNÉE



HOTEL OTTAWA

Wm D'Anjou, prop. (J. M. D'Anjou, gérant)

Chambres Propres et Cuisine de Premier Ordre

Coin St-Antoine et St-Simon, ST-HYACINTHE Tél. 253

THEATRE CORONA, No. 172,962 THEATRE CORONA, No. 173,005

A l'occasion des Fêtes de Noël et du Jour de l'An le MAGASIN MODERNE souhaite à tous

BONNE

ET

HEUREUSE ANNÉE

Et profite de l'occasion pour remercier le public du patronage qu'il lui a accordé

LE MAGASIN MODERNE 5-10-15 A \$1.00

67 St-François, ST-HYACINTHE Tél. 834

THEATRE CORONA, No. 172,805 THEATRE CORONA, No. 172,863

Joyeux Noël
Bonne et Heureuse Année

JOIE - BONHEUR - PROSPERITE

Tels sont les vœux que je formule pour tous

Dr Hervé Gagnon

Médecin

Bureau: 10 à 12 a. m. — 2 à 5 p. m. — 7 à 8 p. m. le soir

95 Mondor ST-HYACINTHE Tél. 182

THEATRE CORONA, No. 172,603 THEATRE CORONA, No. 172,661

Nous remercions nos fidèles clients pour leur encouragement durant 1932, et nous leur souhaitons à tous

JOYEUX NOEL

ET

HEUREUSE ANNEE

Nous invitons tous nos clients et la population entière à venir nous visiter durant le temps des fêtes et au cours de la nouvelle année

PHARMACIE LANCTOT

Coin Mondor et Cascades Tél. 387

THEATRE CORONA, No. 172,722 THEATRE CORONA, No. 172,767

A l'occasion des Fêtes il m'est agréable de remercier particulièrement tous ceux qui m'ont accordé leur patronage au cours de l'année qui s'achève et le solliciter pour l'avenir.

Joie, Santé Bonheur et Prospérité

tels sont les vœux que je formule pour tous à l'occasion de Noël et du Jour de l'An

RAOUL RIENDEAU

Cordonnier

Ouvrage garantie : — : Satisfaction complète

74 rue Mondor ST-HYACINTHE

CADEAUX
gratuits à chaque semaine. Un coupon donné avec chaque achat donne droit à ce tirage, chez
PAUL-E. GAUCHER
Tél. 36 219 Cascades

COLONNES FÉMININES

REVE DE NOEL

Voici Noël: Je rêve à l'humble maisonnette
Des simples et des inconnus
Je rêve d'un bon feu de cèdre et d'épINETTE
Pour chauffer les pieds qui sont nus.

Je rêve que les bons, dont la vie est amère
Ce soir, ne sont pas oubliés,
Et que les petits, sans famille et sans mère
Ont des joujoux dans leurs souliers.

Je rêve que les morts: nos chers vieux et nos vieilles
Viennent comme en un rendez-vous,
Les hommes vigoureux, et les femmes vermeilles,
Pour manger le pain avec nous,

Je rêve qu'aux décors sinistres de la route
On ne voit plus personne errer;
Je rêve qu'il n'est plus de grande âme en détresse,
Ni de beaux yeux faits pour pleurer.

Je rêve pour des fils de la noble souffrance
La promesse des jours plus beaux;
Je rêve plus d'amour, surtout plus d'espérance,
Et moins d'outil, sur les tombeaux.

Je rêve un avenir radieux et prospère
Pour mon pays et pour ses loix;
Je rêve un Canada qui garde et qui vénère
Ses doux cantiques d'autrefois...

Blanche LAMONTAGNE

A LIRE ET A
MEDITER

Chaque jour on entend gé-
mir certaines femmes, on dé-
vrait crier sur les toits qu'il n'y
a plus de ménages heureux !
Et pourtant, mesdames, tous
ceux qui se plaignent ont-ils
raison de le faire ?

Existe-t-il tout de même
quelques recettes de rendre les
ménages... plus heureux ? Il
faut le croire, puisqu'une Yan-
kee l'affirme.

En tout cas, sans plus lasser
votre curiosité, voici le témoi-
gnage d'un homme qui, sans
être prêtre, a confessé nombre
de malades du monde féminin.
C'est d'un... avocat que je veux
tirer quelques conseils et d'un
avocat américain ! Et comme
ce bon fils de race ose tout di-
re, je le laisse parler.

Conseils à la femme:
Ne faites pas de dépenses ex-
travagantes. Un homme veut
arriver à joindre les deux bouts
dans son ménage et un mari
n'a plus de goût d'apporter de
l'argent quand il sait qu'il sera
dépensé follement.

Ne laissez pas la poussière
s'installer dans la maison. Un
intérieur attrayant est un re-
pos pour un mari qui rentre
fatigué.

Ne vous négligez pas. A fem-
me malpropre mari absent.

Ne vous laissez pas trop sou-
vent complimenter. Les maris
sont souvent jaloux et parfois
sans motifs.

Laissez le père corriger les
enfants quand il le faut.
Ne passez pas trop de temps
chez votre mère.

Ne prenez pas conseil des
voisins, ni même de vos pa-
rents pour votre ménage.
Ne découragez pas votre mari.
Encouragez-le toujours.

Ne soyez pas triste. Souriez.
N'oubliez pas que les petites
choses sont importantes. Ayez
du tact. Soyez femme, les
hommes aiment à être cajolés,
mais ils se cabrent si on veut
les mener et ils cèdent tou-
jours à une femme qui a su
leur plaire.

Et pour vous consoler, mes-
dames, voici les conseils que
l'on donne à messieurs vos ma-
ris :

Ne lésinez pas. Une femme a
le droit d'être pourvue selon la
condition du mari.

Ne vous mêlez pas du ména-
ge. Donnez confiance à votre
femme.

Ne bougonnez pas. Tant de
femmes en sont malheureu-
ses !

Ne raillez pas votre femme
dans les vêtements. Sachez ce-
pendant lui montrer bon plaisir
à s'habiller modestement sans
s'enlaidir. Ne négligez pas vo-
tre femme après quelques an-
nées de mariage. La froideur
est fatale aux ménages.

Ne haussez jamais la voix.
Pas de paroles dures. Soyez
gai et raisonnable.

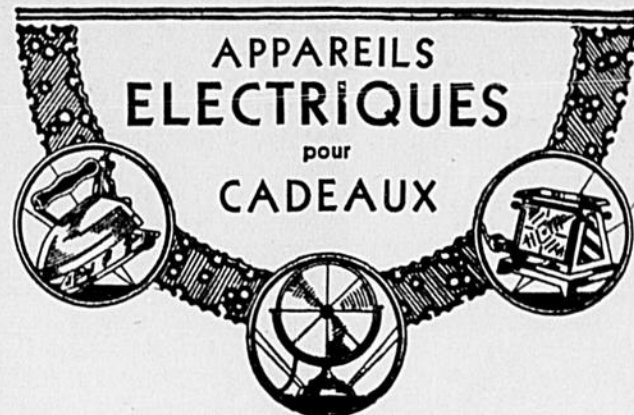
N'habitez pas chez vos pa-
rents ni chez des parents de
votre femme.

Ne partagez pas votre ma-
ison avec une autre famille.

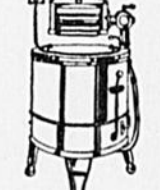
Soignez votre personne.

Soyez juste pour vos enfants.

Enfin ce petit détail jeté né-
gligemment comme une allu-
mette capable d'incendier tou-



Plus que jamais cette année,
tirez le meilleur parti de
votre budget de Noël »



Southern Canada Power
Company Limited

"Appartenant à ceux qu'elle sert"

Cadeaux Electriques
à partir de \$1.35 et plus.

FERS A REPASSER
GRILS A TOAST
HORLOGES ELECTRIQUES
NETTOYEURS SPIC SPAN
FERS A FRISER
COUSSINS CHAUFFANTS
PERCOLATEURS
RADIATEURS

te une maison: Tenez sa cuisin-
ni propre.

Et voilà ce que pense un A-
méricain. Il n'était pas néces-
saire de courir si loin, direz-
vous ?

C'est bien parfois, ce qui
nous trompe. Quand on cher-
che le bonheur, la moindre
négligence peut nous en éloi-
gner à jamais.

Avant de clore ce décalogue
nouveau genre, je souhaite
qu'on le discute au coin du feu,
avec le désir d'y chercher une
petite flamme bleue...

—Des pêcheurs de Monté-
vidéo ont sorti de l'eau une
tortue pesant le joli poids de
mille livres.

—Ce qui répand le plus de
charme sur l'intimité dans un
ménage, c'est la culture de l'es-
prit.

THE-CAFE - BISCUITS

Prix - Qualité - Assortiment

PAUL-E. GAUCHER

Tél. 36 219 Cascades

Les lignes de la figure

Un des principaux indices du
caractère d'une femme est son
visage. Une femme aimable n'a
pas toujours une belle figure.
Cependant, il est certains traits
qui, à première vue, indiquent
la probité et la loyauté.

Signes à redouter: méfiez-
vous des bouches en bouton de
rose, de ces bouches si petites!
Toutes les Vénus ont des bou-
ches en bouton de rose, mais
ce don de nature est l'indi-
ce certain que la femme qui
possède pareille bouche est vai-
ne, frivole et perfide. Au con-
traire, une bouche plus grande
avec des lèvres pleines et bien
proportionnées, qui, lorsque la
bouche est fermée, forment une
ligne horizontale dont les coins
ne sont ni relevés, ni abaissés,
est l'indice de la loyauté, de la
fermeté et de la justice. Il se-
rait qu'une grande bouche ne
soit pas jolie, mais elle indique
des qualités généreuses et déli-
cates qu'on sera toujours heu-
reux de rencontrer.

On entend souvent dire:
"Oh! quelles lèvres minces!"
et on fait cette déclaration en
toute sincérité. On prétend
que c'est un signe de beauté.
De la beauté, nous ne dirons
rien, mais nous devons faire
remarquer que la jeune fille
qui a des lèvres minces est sou-
vent pleine de vanité et que le
seul moyen de toucher son
cœur est de la flatter. Ne per-
dez pas de vue cet indice. Ob-
servez les personnes ayant une
grande bouche, dont les coins
vont en s'abaissant. Les fem-
mes qui ont une pareille bou-
che négligent tous leurs de-
voirs pour bavarder. Elles n'ont
pas non plus bon cœur et ne
sont pas sympathiques. Il n'est
pas besoin d'avoir beaucoup
d'intelligence pour mettre en
mouvement cette grande bou-
che aux coins abaissés.

Il est curieux de constater
aussi que le menton d'une
femme nous fournit de pré-
cieuses indications sur son
caractère. Une jeune fil-
le très bonne, facile à per-
suader, à qui vous ferez faire
tout ce qu'il vous plaira, aura
un menton petit, faible et
rentrant. Mais nous avons le
regret de dire que ce menton
est aussi l'apanage des fem-
mes perfides; celles qui seront
fausses et déloyales, parce
qu'elles n'auront pas la force
de volonté d'agir autrement.
Un menton fortement rentrant
est toujours accompagné du
manque de volonté. Mais la
jeune fille gaie, heureuse, tou-
jours contente, d'un caractère
doux et toujours égal, aura un
menton rond, plein et bien fait.

Certaines femmes ont un
menton pointu qui avance. El-
les sont destinées à passer un
temps considérable à faire un
examen minutieux de leurs
connaissances, anciennes et
nouvelles, et surtout de l'hom-
me qu'elles se proposent d'é-
pouser. Elles seront avides
ou antipathiques et ne place-
ront leur amour que là où el-
les supposent qu'il y a de la
fortune. Un pareil menton est
un indice d'avarice, et si au-
dessus de ce menton se dresse
un nez aquilin, vous êtes sûr
d'avoir affaire à une avarice
naïve.

Une femme d'un naturel fer-

MAGASIN DE HAUTES
NOUVEAUTES

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix
d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses,
Garnitures, Collets, Dentelles Sacoches, etc., il faut visi-
ter le magasin BERGERON & SICOTTE.

Un immense assortiment
d'Indienne, Ducks, Mousse-
lines, Organdis des couleurs
les plus nouvelles; aussi Co-
tonnades de toutes sortes.

TAPIS ET
PRELARTS.

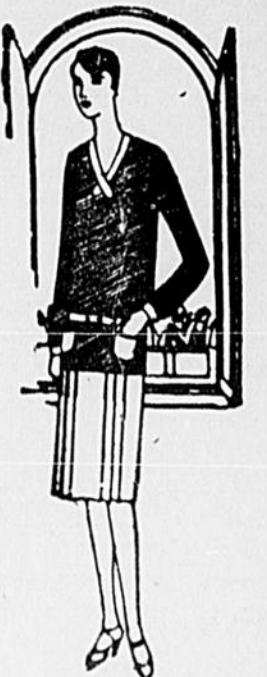
Notre département de Tapis
et de Prelarts est reconnu
comme étant le plus consi-
dérable en ville.

Nous attirons votre atten-
tion sur nos Tapis tout-laine
de la marque "Maple Leaf"
supérieurs à tout autre ta-
pis de ce genre comme cou-
leur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts
jusqu'à 4 verges de large.
Portières, Rideaux, Tapis
lavables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE
SAINT-HYACINTHE

L'ENFANT
EN PRIERE

Parmi tous les spectacles
que peut offrir le genre hu-
main, en est-il un plus aimable,
plus doux, plus touchant, que
l'enfant en prière ?

Sa mère l'a mis à genoux, le
tient embrassé, et joint ses pe-
tites mains sous les siennes.
elle lui fait redire, une à une,
les paroles de la courte oraï-
son, s'il est tout petit, quelques
mots seulement, par exemple
le cri naïf:

—Mon Dieu, je vous donne
mon cœur !

Et s'il est un peu plus grand,
l'admirable texte de "Notre
Père", ou le délicieux appel:
"Je vous salue Marie !"

Si c'est le matin, l'enfant lè-
ve les yeux vers l'azur du ciel,
et ces deux puretés se contem-
plent. Est-ce le soir près de la
lampe voilée, dans la chambre
tiède et calme ? C'est encore
bien plus émouvant, car alors
il semble que, dans l'ombre,
derrière la blancheur des ri-
deaux, un ange se tient immo-
bile et assiste, pour aller en té-
moigner dans le paradis, à cet
adorable acte de foi.

Sans doute, l'enfant ne com-
prend pas encore les mots sa-
crés qu'il prononce, mais il sait
que sa mère est heureuse de
les lui entendre répéter; il la
regarde et la voit sourire, il
sent qu'elle l'enveloppe d'une
étreinte plus caressante, et,
près de ce cœur qui bat, de ce
sein qui palpite, dans cette at-
mosphère, dans ce foyer d'a-
mour et de piété, un instinct
religieux s'éveille en lui.

Quand à l'heureuse mère,
c'est l'instant le meilleur de sa

vie que celui où elle présente
au bon Dieu son enfant agra-
nouillé. Quelle douceur ! Elle
prie avec lui, pour lui et par lui.
Le sentiment de crainte res-
pectueuse que nous inspire par-
fois la grandeur de la divinité,
elle ne l'éprouve pas à présent.
Elle est pleine d'abandon et de
confiance. Elle est certaine que
Dieu exaucera les vœux que
lui adresse une petite bouche;
celui qui est la force infinie et
la science absolue, sera touché
par tant d'innocence et de fai-
blesse. Et puis, il y a une mère
là-haut, la Sainte Vierge, qui
saura bien obtenir ce que lui
lui demande une autre mère
par la voix balbutiante de son
enfant.

Oui, vous êtes agréables à
Dieu, et vous prenez un subli-
me essor vers sa gloire, pri-
ères de tous les chrétiens, hym-
nes liturgiques chantées par les
prêtres, cantiques en toutes
langues lancées à pleine voix
par l'assemblée des fidèles,
harmonieux orages des gran-
des orgues, qui faites tressail-
ler la nef des cathédrales,
choeurs des pèlerins en mar-
che vers quelques sanctuaires,
qui éveillent les échos des mon-
tagnes, pieux sanglots des af-
fligés auprès des tombeaux,
plaintes douloureuses des âmes
repenties, paroles enflammées
de la religion et du moine en
extase dans sa cellule, oui, vous
montez jusqu'au trône du
Tout-Puissant !

Mais avant tout, il est le Pé-
re, et dans l'immense, dans l'é-
ternelle rumeur des voix qui
le louent et le confessent, il é-
coute aussi très tendrement,
j'en suis sûr, les candides et
presque inconscientes prières
des petits enfants, pareilles à
un confus ramage d'oiseaux !

—Il ne parle plus.
Ghislaine s'approcha de la
couche, et prenant la main qui
retombait, exsangue, sur le
drap, appela doucement:
—Henri, c'est moi, Ghislaine!
Les paupières de l'officier se
soulevèrent. Une lueur plus
vive passa dans son regard qui
s'attacha sur la jeune femme,
sa bouche s'ouvrit, il voulut
parler, mais le son ne franchis-
sait plus le seuil de ses lèvres.
Alors ses yeux se firent sup-
pliants, sa main pressa celle
qui retenait la sienne. Ghislai-
ne, se pencha davantage, baisa
le front pâle.

Les paupières battirent com-
me pour dire "merci", l'étrein-
te de la main se fit plus ferme,
puis se détendit, et le masque
reprit son impressionnante ri-
gidité.

Ghislaine s'était assise sur
une chaise de paille auprès de
l'agonisant. Elle n'avait rien
demandé, on n'avait rien eu à
lui répondre, mais elle avait
compris et elle savait à n'en
pas douter maintenant que la
vie s'écoulait lentement de ce
corps, que ce n'était plus qu'une
question de temps, d'heures,
de minutes peut-être !

Elle se rendit compte, tout à
coup, qu'on l'avait laissée seule
avec le moribond, et, cher-
chant une sonnette pour appe-

ler, afin de prier qu'on ne l'a-
bandonnât pas en un tel mo-
ment, aperçut le modeste
Christ de bois noir cloué au
mur blanchi à la chaux. De-
puis le matin, elle vivait com-
me en un rêve; ce pieux em-
blème la rendit à la réalité. L'in-
firmier était accouru à son ap-
pel. Elle lui demanda:

—Mon mari a-t-il vu un pré-
tre ?

—L'aumônier lui a apporté
hier les derniers sacrements. Il
avait encore toute sa connais-
sance.

—Ah! merci s'écria-t-elle,
soulagée.

Désormais elle était plus
tranquille. Henri, réconcilié
avec Dieu, peut-être avec elle-
même dans le secret de son
cœur, pouvait quitter ce mon-
de sans qu'elle éprouvât pour le
salut de son âme les pires in-
quiétudes.

Elle reprit sa garde vigilan-
te, ayant reçu de l'infirmier
l'assurance qu'il se tenait à sa
disposition dans la pièce voi-
sine, prêt à lui porter secours en
cas d'alerte.

Quels étaient ses sentiments,
en cette heure tragique? Bien
complexes, bien difficiles à dé-
finir. Elle ne pouvait hypo-
thétiquement feindre une douleur
qu'elle ne ressentait point, et
si beaucoup de pitié s'emparait
de son cœur devant cet être la-
mentablement effondré, près
de sa fin, elle devait faire un
réel effort pour repousser l'i-
dée triomphante de libération

qui s'imposait à son esprit. Au
fond, c'était horrible de veiller
cet homme qui avait été son
mari et de ne pouvoir même le

pleurer. Quelle affreuse dé-
tresse de se dire qu'il n'avait su
gagner ni son estime, ni sa
tendresse, et quelle poignante
amertume de penser que la
mort allait seule trancher des
liens qui eussent pu être ineffa-
blement doux, et qui n'avaient
été que la chaîne odieuse d'un
esclavage détesté!

A cet instant, Ghislaine ose-
rait affirmer que, si déchirante
que soit la séparation de l'é-
poux et de l'épouse qui se sont
ardemment aimés, il reste le
souvenir béni des jours qu'ils
vécurent ensemble, tandis que
sa décevante union ne lui lais-
se que le regret mélancolique
des joies qu'elle n'a pas con-
nues, de sa jeunesse qu'elle a
perdue, gâchée, par la faute de
celui qui la fit tant souffrir.

Lui pardonner! Maintenant
qu'il est aux portes de la tom-
be, elle le fait de grand cœur.
Elle a l'âme trop haute pour
lui tenir rigueur de ce qu'elle
endura à cause de lui. Elle
voudrait oublier tant d'années
de misère vécues à ses côtés,
mais elle ne le peut pas, et sent
bien que le poids de l'ancienne
douloureuse pèsera sur toute sa
vie.

Sa vie! sa vie désormais!
Que va-t-elle en faire? Une é-
toile se lève dans son ciel as-
sombri, un nom y brille: "Je-
han"! Songer à lui, en un pa-
reil moment, auprès de cet
homme dont elle partagea l'ex-
istence et qui se meurt? Ghis-
laine se l'interdit, mais quelque
chose d'ardent, de jeune, quel-
que chose qui est un espoir
vainqueur éveille en elle je ne
sais quelle secrète allégresse...

A nouveau, elle se dit que
cette dualité de sentiments est
intolérable. Elle se force à
prier, elle essaie de ne plus
penser qu'à Henri, et ne le
peut pas.

Le lendemain, à l'aube, le ca-
pitaine Jarnal n'était plus.

On l'enterra dans le petit ci-
metière où les oiseaux chan-
taient parmi les fleurs odoran-
tes.

Ghislaine, accompagnée de
fidèles amis, de sympathies
sincères, revint à Blida. Un
camarade de régiment s'était
chargé de l'envoi des lettres de
faire-part pour en épargner la
peine à la jeune veuve. Celle-
ci, de sa propre main, en libella
une pour le capitaine de Ser-
tanges, à Versailles, sans sup-
poser un seul instant qu'elle ne
parviendrait jamais au destina-
taire...

Lorsque cette lettre arriva
en France, c'était le 2 août
1914...

DEUXIEME PARTIE

En Savoie, sous la neige
XVIII

Bien qu'il ne fût que trois
heures de l'après-midi, le jour
était si bas qu'une jeune fem-
me en deuil, qui travaillait à
l'aiguille auprès d'une fenêtre
à petits croisillons, se décida à
tourner le commutateur placé
à portée de sa main. Aussitôt
la lumière crue de l'électricité,
à peine tamisée par la soie o-
rangée d'un plafonnier, inon-
da la vaste pièce aux boiseries
sculptées, peintes en gris Tri-
anon, le fût gracie et charmant

des bergères aux coussins de
vieux soie brochée, le tapis
marocain d'un bleu et d'un rose
exquis, les eaux-fortes enca-
drées d'or qui pendaient au
mur, les portraits d'ancêtres:
chevaliers belliqueux ou belles
dames au décolleté opulent qui,
du haut de leur toile, laissaient
planer un sourire condescen-
dant.

Ce grand salon avait dû avoir
jadis, un aspect accueillant. On
y sentait maintenant un silen-
ce lourd d'angoisse. Pas de
fleurs dans les vases de diffé-
rentes formes et couleurs, pas
de table à thé toute servie; une
harpe dormait, silencieuse,
sous sa housse, le piano était
fermé.

La jeune femme en deuil, qui
était blonde et jolie, parut é-
blouie par cette clarté vive et
se dirigea vers un moise dans
lequel dormait un bébé, comme
si elle craignait que la lumière
ne l'eût réveillé en sursaut.

Il n'en était rien: un bel en-
fant brun reposait paisible-
ment sous sa courtepointe de
satin bleu. La jeune femme le
contempla un instant, soupira
et, machinalement, regarda
dans la rue. Tout était ouaté
par la neige dont le tapis épais
recouvrait le toit des maisons,
les pavés, les branches dénudées
des platanes du grand
mail. Au bout du quai d'em-
barquement où, inutiles et dé-
sertées, flottaient de fragiles
yoles, des barques de plaisan-
ce, l'eau du lac que les cygnes
avaient abandonné était ridée
d'un friselis de glace, et la pen-
te noire et blanche des monta-
gnes l'enserrait comme dans

une étroite prison.

La jeune femme frissonna:
—Qu'il fait froid, ce soir!
dit-elle à haute voix, et elle se
rapprocha de la vaste cheminée
de marbre gris, dans laquelle
elle jeta une nouvelle bûche.

Au même instant, une autre
jeune femme entra: aussi brune
que l'autre était blonde,
aussi jolie qu'elle, bien que très
différente, et plus vigoureuse
d'aspect, mais ses traits à la
fois énergiques et doux se cris-
paient sous l'empire d'une an-
xiété visible.

—Rien encore! soupira-t-elle
d'un ton accablé, en se jetant
dans une bergère. Le facteur
n'a rien apporté!

—Ce sera pour demain, ré-
pondit l'autre, compatissante.
—Ni demain, ni jamais!
Ghislaine, j'en ai l'atroce pres-
siment, si Fernand ne m'écri-
rit pas, c'est qu'il est blessé,
mort, peut-être!

—Voyons, ma petite Renée,
il ne faut pas vous laisser aller
ainsi à une inquiétude qui ne
me paraît pas justifiée...

—Pas justifiée! Ghislaine!
Oubliez-vous que, depuis une
longue semaine, je suis sans
nouvelles de mon mari! Alors
que j'étais habituée à recevoir
chaque jour une lettre de lui!

—Il a pu changer de secteur,
un courrier s'est peut-être é-
garé...

—Vous êtes infiniment bon-
ne de chercher à me rassurer
par des considérations dont je
ne nie pas l'évidence, mais c'est
plus fort que moi! Oh! mon a-
mie, si Fernand a été tué, je ne
lui survivrai pas!

—Mme Dalmas éclata en
sanglots. Le bébé, réveillé
par cette explosion d'une dou-
leur si vraie, si profonde qu'il
le en bouleversait Ghislaine,
se mit à pleurer. Renée alla à
lui, le prit dans ses bras et, un peu
calmée, se rassit.

—Sans doute avez-vous rai-
son, Ghislaine, après tout. Au
commencement de la campa-
gne, quels jours nous avons
passés, sans savoir rien de ceux
qui étaient partis! Quel voya-
ge fut celui de notre retour en
France! Je crois que je ne l'ou-
blierai jamais. Cet exode pré-
cipité, alors que j'étais à peine
remise, cette traversée sur un
bateau encombré de gens affoi-
lés, l'insécurité de la mer, la
crainte de ne jamais parvenir
au port! et l'arrivée à Marseille
en pleine nuit, tandis que
nous courions à la recherche
d'un hôtel, sans pouvoir trou-
ver de place, moi tuée de fati-
gue, Bébé criant et pleurant, et
vous, mon incomparable amie,
moi qui n'avais plus ni mari, ni
famille, ni rien? C'est chez
vous, c'est chez votre mère qui
m'a si généreusement accueilli
que j'ai retrouvé l'illusion d'un
foyer, et de nous deux,
c'est moi qui ai le plus reçu.

A suivre
THEATRE CORONA, No. 174,699
THEATRE CORONA, No. 174,387

Feuilleton du "Clairon"

LA MALLE DES ILES

Par JACQUES GRANDCHAMP

No. 18

(Suite)

A sa descente de voiture,
Ghislaine fut reçue par le mé-
decin-chef qui guettaient son ap-
proche. C'était un homme dans
toute la force de l'âge, dont le
visage fermé, impénétrable, ne
laissait traduire aucune im-
pression. Après s'être incliné
avec une courtoisie parfaite, il
dit:

—Voulez-vous monter au-
dessus de votre mari, Madame ?
—Il est très malade, doc-
teur ? interrogea la jeune
femme, un peu oppressée.

—C'est sérieux, Madame, je
ne vous le cache pas.

—Mais non sans espoir ?

—Il y a toujours de l'espoir
ratifié évasivement le praticien
sans se compromettre.
L'escalier de bois lissé fut
vite gravi, et l'on introduisit
Ghislaine dans la chambre où
reposait le capitaine. Dès en-
trant, elle ne vit que lui; ce
corps alourdi gisant sur le lit
étroit, cette face bouffie, pâle,
les yeux clos, le front couvert
d'une vessie de glace. Un infir-
mier, qui veillait à son chevet,
se leva à l'approche des arri-
vants, s'éclipsa discrètement,
non sans avoir jeté à voix basse
sa courte réponse au major qui
l'interrogeait du regard:

NOTES LOCALES

SEANCE SPECIALE DU CONSEIL

Le conseil municipal de notre ville a tenu une importante séance spéciale, vendredi soir dernier, sous la présidence du maire T. D. Bouchard. Tous les échevins étaient à leurs sièges à l'exception de MM. E. O. Picard et J.-B. Létourneau, dont le premier était absent pour cause de démission motivée, suivant la lettre qu'il avait adressée au conseil, par la pression de ses affaires privées.

Cette séance spéciale avait été convoquée pour l'adoption de plusieurs résolutions donnant suite au programme de réformes préconisées au cours des dernières élections par l'administration actuelle. Elles ont été adoptées à l'unanimité des membres présents à la séance.

Nous donnons ci-après le texte complet de ces résolutions adoptées pour chacun des items qui se trouvaient sur l'ordre du jour:

IL EST PROPOSE PAR l'échevin L. J. GUILLET, SECONDE PAR l'échevin JOS. L'ARCHEVEQUE,

ET RESOLU:

ATTENDU qu'il est d'intérêt public de procurer des revenus aux sans-travail de la cité de Saint-Hyacinthe;

ATTENDU qu'il est possible d'assurer à un certain nombre de sans-travail nécessitant un léger salaire hebdomadaire en modifiant le système d'enlèvement de la neige sur les trottoirs en remplaçant, dans les endroits où faire se peut, le déblayage par chevaux par le pelleteur à la main;

ATTENDU que cette modification procurera un revenu hebdomadaire assuré de \$3.00 par semaine à une centaine de sans-travail nécessitant le conseil municipal décrète ce qui suit, savoir:

a) Au cours de l'hiver actuel et pendant 13 semaines à partir du 1er janvier prochain la neige sera enlevée par les sans-travail, excepté sur quelques trottoirs où il sera jugé que le travail ne peut se faire économiquement qu'avec l'aide de chevaux.

b) Le prix de ce travail sera à forfait, chaque sans-travail devant recevoir \$39.00, payables à raison de \$3.00 par semaine pour l'entretien de la section qui lui sera déterminée.

c) Les sans-travail seront désignés par la Commission d'Assistance Municipale qui déterminera qu'elle section sera attribuée à chacun d'eux.

d) Les sections à être entretenues à la main par les sans-travail et celles devant être entretenues par chevaux seront établies par l'ingénieur de la cité et la superficie à être entretenue par chaque sans-travail devra approximativement correspondre à un prix unitaire de 0.03 du pied de longueur sur un trottoir de 4 pieds de largeur. Ce prix unitaire pourra être plus faible pour entretien par cheval.

e) Le sablage des trottoirs continuera à être fait par la ville sous la surveillance des contremaîtres du département de la voirie. Les hommes employés au sablage seront soumis aux dispositions de la résolution concernant les travaux de chômage.

f) L'enlèvement de la neige sera sous la surveillance conjointe des contremaîtres de la voirie et des membres de la Commission d'Assistance Municipale mais les contremaîtres de la voirie dans le cas où un sans-travail ne donnerait pas satisfaction, ont toujours le droit de le renvoyer et dans ce cas la Commission d'Assistance Municipale doit incessamment remplacer l'employé congédié. Au cas de retard dans le remplacement du contremaître, pour assurer l'efficacité du service, peut engager un employé temporaire pour exécuter le travail.

IL EST PROPOSE PAR l'échevin Victor CHABOT, SECONDE PAR l'échevin LOUIS BARCELOUX,

ET RESOLU:

Que les salaires payables aux officiers et employés permanents de la Cité soient les suivants à partir du premier janvier 1933:

	Salaires pour 1933	Salaires pour 1932	Réduction
Administration générale.			
Greffier et Surintendant de l'Aqueduc, \$ 3,000	\$ 2,300	\$ 700	
Trouvaille, ... 2,500	2,000	500	
Comptable, ... 1,820	1,500	320	
Assistant-Comptable, ... 1,300	1,200	100	
Aide-Comptable, ... 1,300	1,000	300	
Commis et Messager, ... 936	884	52	
Ingénieur, (voté l'an dernier) 1,560	1,300	260	
Sténographe, ... 728	520	208	
Aide-Comptable Jr., ... 364	364		
Recorder, ... 500	500		
Greffier du Recorder, ... 250	250		
Evaluateurs, ... 50	50		
Constable, évaluateur et clerc du Marché, 1,534	1,416	118	
Inspecteurs des Comptes, ... 500	500		
Gardiens de l'Hôtel de Ville et Marché, 936	884	52	
	\$17,278	\$14,668	\$2,610
Sûreté Publique.			
Chief, ... 2,200	2,000	200	
Constable, maximum, ... 1,366	1,296	70	
Pompier volontaire, ... 50	50		
	3,616	3,346	270
Service des Marchés.			
Peseur, ... 1,560	1,248	312	
	1,560	1,248	312
Service des Parcs.			
Gardiens, ... 624	624		
Matrone, ... 180	180		
	804	804	
Service de la Voirie.			
1er Contremaître, ... 1,300	1,200	100	
Deuxième Contremaître, (de la réserve) 1,150	624	526	
Chauffeur du Camion, ... 832	728	104	
	3,282	2,552	730
Service des Eaux.			
Chief mécanicien, ... 1,971	1,755	216	
1er mécanicien, ... 1,167	1,087	80	
2ième mécanicien, ... 1,092	988	104	
Chauffeur, ... 936	873	63	
Chief plombier, ... 1,716	1,616	100	
Percepteur, ... 1,300	1,200	100	
	8,182	7,519	663

IL EST PROPOSE PAR l'échevin Victor CHABOT, SECONDE PAR l'échevin L. J. GUILLET,

ET RESOLU:

Que le trésorier soit autorisé à porter la taxe annuelle des locataires sur le rôle de perception du service des eaux, de percevoir cette taxe par trimestre et de ne pas exiger d'intérêt sur son produit, le tout sujet à la ratification, si besoin en est, par la législature.

IL EST PROPOSE PAR l'échevin Victor CHABOT, SECONDE PAR l'échevin JOS. GODBOUT,

ET RESOLU:

QUE le conseil, après avoir pris communication de l'avis des amendements proposés à faire à la charte de la cité de Saint-Hyacinthe, tel que publié dans la "Gazette Officielle" du

10 décembre dont copie est déposée aux archives, déclare les approuver chacun dans leur principe et autorise le maire et le président des finances à rédiger ou faire rédiger un bill en conséquence et une pétition introductive du dit bill, les clauses définitives de ce bill devant être soumises dans leurs forme et teneur pour approbation finale par ce conseil avant que le bill ne soit soumis à la Législature.

IL EST PROPOSE PAR l'échevin Victor CHABOT, SECONDE PAR l'échevin PAUL RICHER,

ET RESOLU:

QUE dans le but de hâter la préparation du budget pour l'année 1933 le trésorier soit autorisé à faire aux livres de comptes de la cité les entrées préliminaires qu'il jugera nécessaires pour faire conformer les dits livres de comptes avec les dispositions du nouveau règlement des finances qui est actuellement sous considération par le conseil municipal.

L'échevin VICTOR CHABOT donne avis qu'à la prochaine séance il proposera le règlement suivant:

REGLEMENT No. 430 AMENDANT LES REGLEMENTS Nos. 402 et 416

Article 1. — Le règlement numéro quatre cent deux (402) tel qu'amendé par le règlement numéro quatre cent seize (416) est de nouveau amendé en remplaçant l'article numéro trois par l'article suivant:

No. 3. — Le coût de l'entretien est fixé à la somme de quatre cents du pied courant pour tout trottoir d'une largeur de quatre pieds; de cinq cents du pied courant pour tout trottoir d'une largeur de cinq pieds; de six cents du pied courant pour tout trottoir d'une largeur de six pieds ou plus, et une taxe annuelle, basée sur ces prix, est imposée pour payer ce coût sur les immeubles longés par ces trottoirs.

Article 2. — Le présent règlement prendra force et effet le premier janvier 1933.

L'échevin Godbout donne avis qu'il proposera à la prochaine séance l'adoption du règlement No. 431 établissant l'échelle de salaires pour le Service de la Sûreté Publique.

REGLEMENT No. 431:

Art. 1. — A partir du premier janvier 1933 les salaires en vigueur pour les constables et pompiers seront ceux portés au tableau suivant:

	AU POSTE		SAISIE PAR SEMAINE		SAISIE ANNUELLE	
	Logé, Vêtu, Chauffage, Éclairage, Sans Taxe		Argent Nature	Argent Nature	Argent Nature	
Première année, \$14 \$8 \$22	\$728	\$416	\$1,144			
Deuxième année, 15 8 23	780	416	1,196			
Troisième année, 16 8 24	832	416	1,248			
MAXIMUM						
Quatrième année, 17 8 25	884	416	1,296			
Première année, 15 3 18	780	156	936			
Deuxième année, 16 3 19	832	156	988			
Troisième année, 17 3 20	884	156	1,040			
MAXIMUM						
Quatrième année, 18 3 21	936	156	1,092			

EVALUATION DES ALLOCATIONS DIVERSES EN NATURE

	Au poste	Chef	Hors du poste
Logement, \$180	\$240		
Chauffage, 80	104		
Electricité, éclairage et cuisson, 75	75	\$ 75	
Taxes et eau, converties en deniers, 25	25	25	
Vêtements, 56	56	56	
Par année	416	500	156
Par semaine	8	9.62	3

Art. 2. — Les salaires portés au budget seront les salaires totaux et chaque semaine le trésorier fera une retenue d'un cinquante-deuxième de la partie du salaire annuel payable en service ou fourniture de diverses natures. Ces retenues seront portées en recettes dans le budget et dans les livres de comptes.

Art. 3. — La différence entre les salaires des hommes résidant dans les propriétés municipales et ceux résidant en dehors est établie pour deux raisons: La première c'est que les hommes résidant au poste doivent être choisis parmi les plus alertes, les plus expérimentés et avancés suffisamment en âge sans l'être trop pour l'efficacité du service; la deuxième c'est que ces hommes doivent être vingt-quatre heures durant au poste de police et de feu.

Art. 4. — Le conseil municipal dans le but d'améliorer le service de la sûreté peut en tout temps décider qu'un homme vivant au poste ou dans la maison située sur le terrain du poste doit céder sa place à un autre vivant en dehors et dans ce cas les salaires doivent changer pour être conformes à l'échelle portée au tableau ci-dessus.

Art. 5. — Il est créé une réserve dans laquelle le conseil peut verser les agents et pompiers avancés en âge, malades ou devenus infirmes au cours de leur service.

Art. 6. — Cette réserve est formée de deux classes.

La première, des réservistes qui peuvent, dans l'opinion du conseil, rendre encore de bons services dans des positions municipales ne demandant pas des capacités physiques aussi considérables que celles exigées dans le cas d'un agent ou d'un pompier en service actif. Le salaire attribué à cette classe de la réserve est de cinquante pour cent du salaire total maximum, ce 50% étant payable en argent et la ville ne devant contribuer en rien en nature au maintien du réserviste.

La deuxième classe de la réserve est composée de constables avancés en âge et indigents et qui ne peuvent plus agir que comme messagers ou portiers; le salaire affecté à cette classe est de vingt-cinq pour cent du salaire total maximum, ce vingt-cinq pour cent étant payable en argent tel que le salaire de la classe première.

Art. 7. — Rien n'empêche dans ce règlement le conseil municipal de rembourser de ses services tout agent ou constable sans l'admettre à l'une ou l'autre classe de la réserve.

Suivant une requête qui a été adressée au conseil par certains contribuables le conseil décide d'acheter 200 toises de pierre de carrière pour être cassée par les sans-travail sur les chantiers municipaux au cours de la présente saison.

M. Philippe Pothier est chargé de représenter la cité dans la poursuite qui est intentée contre elle par M. Villeneuve. La démission de l'échevin Picard est produite et laissée sur la table.

Et la séance est levée.

CHRONIQUE MUNICIPALE

La séance s'est ouverte par la lecture et l'adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 7 décembre et d'une séance spéciale qui avait été tenue vendredi soir dernier. L'avis public du dépôt du rôle supplémentaire de perception est ensuite lu par le greffier et déposé aux archives. Un rapport du trésorier recommandant de payer des livres certains comptes recevables non-recouvrables est produit et le conseil l'accepte à l'unanimité.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Victor Courteau par laquelle ce contribuable réclame un salaire pour perte de temps résultant d'un accident qui lui est survenu le 10 octobre dernier sur les chantiers municipaux. Lors de cet acci-

dent M. Courteau était à travailler à la construction d'un canal d'égout sur la rue Ste-Marguerite. C'est à partir de cette date que M. Courteau réclame un salaire à la cité et, jusqu'à complet rétablissement. Cette réclamation est référée au comité des Finances pour études.

Le nouveau collège commercial des Frères du Sacré-Coeur, situé sur la rue Laframboise dans le Bourg-Joli, demande d'être exempté de toutes taxes pour l'année courante et pour les quatre années à suivre. Cette demande est motivée par deux raisons principales: la première, le coût des réparations qui ont dû être effectuées à l'établissement, au cours de l'été dernier, lorsque la communauté décida de convertir son noviciat en collège commercial; la seconde, le nombre très restreint des élèves qui se sont inscrits à l'ouverture de ce nouveau collège. Le greffier est chargé d'informer la direction de ce collège que le conseil ne peut se rendre à sa demande attendu que la communauté est déjà exemptée du paiement de certaines taxes et que l'exemption demandée est contraire aux lois et à la charte de la cité.

Le greffier donne lecture de l'avis de cassation et l'annulation par les tribunaux du règlement No 405 accordant un escompte de 10 pour cent pour prompt paiement des comptes d'eau et chargeant, par contre, un intérêt de 5% sur arriérés. Le jugement rendu maintient l'action, casse et annule le règlement 405 avec dépens contre la cité. Selon l'avis qu'il en avait donné à la dernière assemblée l'échevin Chabot propose l'adoption du nouveau règlement des finances. Il est secondé par l'échevin Létourneau et le règlement est adopté à l'unanimité.

Nous avons commencé la publication de ce règlement dans notre édition de la semaine dernière. Nous la continuons cette semaine et nos lecteurs trouveront cette deuxième partie en première page. Le règlement No. 430, concernant le coût de l'enlèvement de la neige sur les trottoirs est aussi adopté à l'unanimité. Nos lecteurs en trouveront le texte complet ailleurs dans cette même page. Il en est ainsi du règlement No. 431, concernant les salaires des employés au service de la Sûreté Publique, qui a été également adopté à l'unanimité.

Lecture est donnée d'une lettre du constable Gérard Petit par laquelle ce dernier offre sa démission, pour des raisons personnelles. Elle est acceptée mais ne prendra effet que le 1er janvier 1933. Une demande d'emploi comme constable de la cité, faite par M. Léo Filibotte, est lue et référée au dossier des demandes de cette nature pour références ultérieures. M. Bernard Bouchard demande l'autorisation de construire un restaurant sur le terrain de la patinoire du quartier No Trois. Cette demande est référée au comité des parcs pour études avant sa prise en considération. M. Victor Chabot obtient le contrat, à raison de \$135.00, pour l'entretien de la patinoire du quartier No. Un. Le conseil vote ensuite une somme \$10.00, pour l'arbre de Noël des Chevaliers de Colomb au profit de certaines familles pauvres de la ville dont les noms ont été fournis par nos deux conférences St-Vincent de Paul.

Sur la proposition de l'échevin Chabot, secondé par l'échevin L'Archevêque, une résolution est adoptée à l'effet de demander à la Commission Municipale l'autorisation d'emprunter un montant n'excédant pas \$50,000.00, en anticipation des recettes de 1933, et remboursable avant le 31 décembre de l'année 1933.

Après l'approbation des comptes la séance est levée.

JEU DE CRAPAUD

Dimanche le 18 décembre, l'Equipe Beaugard du Club de Crapaud Quivier ind. a venant rendre visite à celle du No. 3, et subissant une dure défaite par le score final de 146,250 pour le No. 3 et 124,130 pour No.5, soit une différence de 22,120 pour le No. 3.

Voici les points enregistrés pour chaque joueur:

No. 5	Totaux
L. Floran	22,890
R. St-Jean	21,990
E. Beaugard	24,970
A. Provost	27,310
R. Hamel	26,970

No. 3

No. 3	Totaux
A. Provost	32,350
M. Hébert	34,940
R. Burque	29,850
J. Roy	22,230
E. Beaudoin	26,880

Samedi prochain le 24 décembre l'Equipe No. 3 ira rencontrer le No. 5 à son local coin Ste-Hélène et Du Séminaire en face de l'Académie St-Dominique. En foule pour encourager ces vaillants joueurs.

RAFLE! AIDONS-NOUS! RAFLE!

Dans une maison de votre bonne ville de St-Hyacinthe, se trouvait une femme malade, veuve et mère de trois petits enfants. Ils avaient faim, ils avaient froid, ils pleuraient. Tout-à-coup la porte s'ouvrit, un messager de la St-Vincent de Paul entra avec un panier chargé de provisions. Si vous aviez été témoins de la scène qui suivit et que vous pouvez imaginer, vous prendriez la résolution d'empêcher à tout prix le retour de pareille misère.

Ce serait facile, si nous n'avions que les premiers chrétiens qu'un cœur et qu'une âme. Chez eux il y avait des pauvres, mais ils ne souffraient jamais. Ceux qui possédaient beaucoup vivaient comme ne possédant pas. Dans les temps de crise comme ceux que nous traversons, ils allaient jusqu'à vendre leurs terres et leurs maisons pour apporter le prix aux apôtres, qui le distribuait suivant les besoins.

Profitez de l'occasion qui nous est donnée de prendre une police d'assurance pour le ciel. Le St-Vincent de Paul, le plus grand du monde, le Seigneur oublie toutes les violations faites à ses lois saintes, mais il est sévère sur le précepte de l'aumône. "J'ai eu faim, j'ai eu soif, j'ai eu froid et vous n'avez pas voulu me soulager, allez....."

Mercrès, le 28 décembre, à 8 heures du soir, il y aura, dans la salle paroissiale de Notre-Dame du Rosaire, une rafle de volailles au profit de l'œuvre de la St-Vincent de Paul. Le tirage se fera au moyen de la roue de fortune. Venez tous, vous allez vous amuser et peut-être gagner votre dîner du Jour de l'An.

En attendant, que tous ceux qui peuvent le faire, envoient chez M. Henri Raymond, 258, rue Girouard, dinde, poules, canards, oies, pigeons, etc. Ne vous gênez pas, ou plutôt gênez-vous un peu; votre charité n'en aura que plus de valeur, si elle demande un sacrifice.

L'Ami des Pauvres.

—:O:—

STATISTIQUES DE NOVEMBRE

Le rapport de la statistique démographique dans les comtés de Saint-Hyacinthe et Rouville, pour le mois de novembre dernier, vient d'être rendu public par le directeur de cette institution, M. le Dr G. Choquette. Ce rapport indique un total de 70 naissances, 4 mariages et 49 décès pour les municipalités des deux comtés cités plus haut au cours du dernier mois. Les chiffres de 1932 indiquent une diminution de 6 pour les naissances, une diminution de 8 pour les mariages et une augmentation de 2 pour les décès, sur ceux du mois correspondant en 1931.

Le total du mois dernier pour le comté de St-Hyacinthe est: 48 naissances, 2 mariages et 32 décès; pour celui de Rouville il est de 22 naissances, 2 mariages et 17 décès.

Voici le détail pour chacune des paroisses des comtés de St-Hyacinthe et Rouville:

SAINT-HYACINTHE.	SAINT-ROUVILLE.
Saint-Bernard, 1 décès; Saint-Charles, 3 naissances; Saint-Damase, 1 naissance, 1 mariage, 1 décès; Saint-Denis, 4 naissances, 1 décès; Saint-Jude, 2 naissances, 1 décès; La Présentation, 1 St-V., 2 naissances, 2 décès; Ste-Marie Madeleine, 2 naissances; Saint-Thomas d'Aquin, 2 naissances, 1 décès; Cathédrale, 11 naissances, 1 mariage, 13 décès; St-Joseph d'Yamaska, 3 naissances, 1 décès; Notre-Dame, 9 naissances, 4 décès; Christ-Roi, 10 naissances, 7 décès.	St-Angèle de Monnoir, 2 naissances, 1 décès; St-Césaire, 1 naissance, 1 mariage, 1 décès; St-Hilaire, 5 naissances, 1 décès; St-Jean Baptiste, 1 naissance, 1 décès; L'Ange-Gardien, 2 décès; Ste-Marie de Monnoir, 3 naissances, 3 décès; Saint-Mathias, 3 naissances, 3 décès; St-Michel de Rougemont, 2 décès; Notre-Dame du Bon Secours, 2 naissances, 1 décès; St-Paul d'Abbotsford, 5 naissances, 1 mariage, 2 décès; St-Paul Anglican Church, 1 décès.

—:O:—

"L'AVE MARIA"

Comme par le passé, les Dames et Demoiselles de l'AVE MARIA prépareront cette année encore, des paniers qu'elles offriront à leurs pauvres à l'occasion du Jour de l'An.

Il va sans dire que la pauvreté actuelle de leur cause ne leur permettra pas de se procurer, à même les fonds de cette Société, les denrées de toutes sortes dont elles remplissent ces paniers. Elles comptent donc comme toujours, sur la grande générosité du public de St-Hyacinthe pour leur venir en aide.

Elles recevront avec bonheur, tout ce qu'on voudra bien leur offrir: Gâteaux, tartes, biscuits, bonbons, fruits, ou tout autre aliment, et même des jouets.

A cette occasion, les salles de l'AVE MARIA seront ouvertes, toute la journée, à partir de 9 h. A. M., vendredi le 30 Décembre, pour recevoir les généreux donateurs.

Les personnes qui ne pourraient pas apporter elles-mêmes, ou faire rendre à destination, ce qu'elles auraient préparé, pourront téléphoner chez Mme M. Robidoux, 534-M, qui se fera un plaisir d'envoyer quelque chose à leur adresse.

Donc, personnes à l'avance, et sachant par notre générosité, faire luire un peu de soleil dans ces cœurs éprouvés.

—:O:—

REMERCIEMENTS

A une séance spéciale, tenue le 13 décembre, du Conseil Municipal de la Paroisse de St-Thomas d'Aquin, il a été adopté la résolution suivante:

Il est proposé par M. le conseiller Euclide Riendeau, appuyé par M. le conseiller Emile Ménard, et résolu à l'unanimité: que des remerciements soient votés à l'Honorable M. T. D. Bouchard, Orateur de l'Assemblée Législative, à Québec, et à M. Lorenzo Hamelin, agronome du Comté de St-Hyacinthe, pour les généreux indemnités qu'ils ont obtenues du Gouvernement Provincial en faveur des citoyens de cette paroisse, qui ont subi des dommages à leurs récoltes par la tempête et la grêle, dans le cours de l'été 1931.

(Signé) Alfred Nichol, maire P. Daignault, sec-trés.

A LA PRESENTATION DE MARIE

La révérende Mère Marie Sainte-Jeanne de Valois, Supérieure de la Présentation de Marie d'Amérique, et son Assistante, la révérende Sœur Marie Sainte-Antoine, se dirigent en ce moment, de France vers nos rives à bord de l'Ascania.

Elles sont accompagnées des révérendes Sœurs Saint-Aimé, Saint-Romuald, Saint-Zénon, conseillers, ainsi que des révérendes Sœurs St-Sébastien, directrice de l'Ecole Sainte-Anne à Woonsocket, R. I., et Sainte-Mathilde, directrice de l'Ecole Saint-André, à Biddeford, Me. Les distinguées religieuses sont membres du Chapitre général de l'Institut et c'est à ce titre qu'elles ont quitté l'Amérique, le 4 novembre dernier, pour se rendre au foyer premier de la Présentation-de-Marie, à Bourg Saint-André, Ardèche, France.

Le 2 décembre dernier, le Chapitre général nommait la très révérende Mère Marie Sainte-Blanche, Supérieure générale de l'Institut, en lieu et place de la très révérende Mère Marie-Caroline, décédée le 26 juillet dernier.

Les dignes voyageuses sont attendues à Saint-Hyacinthe pour les fêtes de Noël.

—:O:—

L'INDUSTRIE LAITIÈRE ET SON ENQUÊTE.

Le rapport de la Commission d'Industrie Laitière, qui a fait une enquête dans toute notre province, sur l'importante partie de l'exploitation agricole indiquée par son vocabulaire, sortira vraisemblablement, la semaine prochaine.

Il tarde beaucoup à tous nos cultivateurs et à tous ceux-là qui s'occupent d'industrie laitière, tant dans nos grandes villes que dans nos petits centres ruraux, de connaître les constatations et les recommandations des commissaires.

On sait que la Commission d'Industrie Laitière fut constituée, au mois d'août 1931, qu'elle se compose de sept membres, qu'elle est présidée par M. Elie Bourbeau, de l'Ecole de Laiterie de notre ville et qu'elle compte parmi ses membres, MM. Henri Bois

FEU Mme GRANT H. GORDON

Nous avons appris la mort de Mme Grant H. Gordon, née Augustine Henrietta, du village La Providence, décédée dimanche, le 18 courant, à l'âge de cinquante ans.

Elle laisse dans le deuil son époux M. Grant H. Gordon, vendeur pour la Compagnie Penman's à sa nièce adoptive Yvonne Gordon, deux frères de Montréal et une sœur également de Montréal.

Les funérailles ont eu lieu mardi après-midi au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

La levée du corps fait par le Rév. J. E. Boucher et le service fut conduit par le Rév. Canon G. Abbott Smith, principal au Collège diocésain de Montréal, assisté par M. Paterson. Les porteurs étaient MM. Bailey, Jamieson, Davidson, Corke Gruchy, Stout.

La famille a reçu de nombreuses marques de sympathie.

Tributs floraux: les employés de la Penman's; M. et Mme J. A. Bélanger, M. et Mme Anderson, M. E. LeSautour, M. et Mme John Egan; M. et Mme Henry Corke, Rév. et Mme J. E. Boucher, M. et Mme Stebbens, M. et Mme B. X. C. Bailey, M. L. A. Bailey, M. et Mme H. Campbell, M. et Mme R. G. Davidson, M. et Mme J. W. M. Jamieson, M. et Mme Chas. E. Thomas, Toronto, Ont.; M. et Mme S. Stout; Miss Barbara Stout, M. T. D. Bouchard et sa famille, M. et Mme J. R. Grégoire, The Ladies Guild, Christ Church, M. et Mme E. S. Fee, M. et Mme F. W. Moseley, M. et Mme J. Gruchy, M. et Mme W. L. Campbell, M. et Mme Louis Payan, M. et Mme Eugène Payan, M. et Mme W. E. Gilby, M. et Mme Uldéric Hébert, Mme Sophia Duff.

Lettres, télégrammes et cartes: M. J. B. Durocher, M. et Mme T. Orsali, M. Maurice Lemoine, M. Gaston Bélanger, Dr A. P. Cartier, M. et Mme Morrison, M. B. J. Hébert et sa famille, M. Orban Bélanger, M. et Mme Albert Chevalier, Mlle Marie-Ange Dufresne, Mlle Marguerite Chaussé, Mme et Mlle Caquette, Mlle Gertrude Picard, Germaine Godin, J. Messier, A. Ménard, J. de Choquette, M. R. D. Davidson, Trudeau, M. Paul Lancôt, M. J. A. Archambault, la famille W. Bernard, M. et Mme Adrien Lassonde, M. et Mme P. Nadeau, M. et Mme L. A. Hébert, M. et Mme Emery Lalonde, M. et Mme Paul Laframboise, M. E. Bourbeau, Mme Plamondon, M. et Mme Beach, Dr et Mme J. A. Viger, Mme Téléphone Lacroix, Sorel, Mlle Wright, Sorel, Mlle Grace Wright, Sorel, Mlle J. P. St-Onge, Sorel, M. C. H. Gordon, Vancouver, Mlle Maud Gordon, Toronto; Mlle Crowl, Toronto; M. R. D. Davidson, Toronto; M. et Mme H. S. Veary, Montréal; M. et Mme Cornell, Montréal; M. R. J. Lavack, Montréal; Mlle Anita Lavack, Montréal; Rev. J. B. Jeakin, Montréal; Rev. Cecil King, Montréal; Mlle Gertrude de Jarvis, Montréal; la famille de Mme Norman Massé, Sorel.

ETAT-CIVIL

CATHEDRALE

Naissances. — Décembre 16: Joseph, Albert, Guy, Hervé, fils de Hormidas Guilbert et de Amanda Audet. Parr. et marr.: Hervé Desmarais et Léda Pothier. — Décembre 18: Jeannine, Mariette, fille de Oscar Pelletier et de Albertine Lacroix. Parr. et marr.: Arthur Lacroix et Rose Anna Vaquier.

Mariage. — Décembre 21: Entre Aimé Lusignan veuf de Marie Louise Roy et Bernadette Leclerc fille de Joseph Leclerc et de Léa Maranda.

Sépulture. — Décembre 17: Sœur Emma Brodeur, dite Sœur Victoire, fille de Pierre Brodeur et de Hermine Beaudet, décédée à l'âge de 40 ans et dix mois.

NOTRE-DAME

Naissance. — Décembre 18: Marie, Gilberte, Hélène, fille de Uldéric Pion et de Lucie Forget. Parr. et marr.: Raymond Forget et Thérèse Forget.

CHRIST-ROI

Naissances. — Décembre 16: Joseph, Georges, Rodolphe, fils de Léon Brunette et de Antoinette Lacroix. Parr. et marr.: G. Desmarais et P. Desmarais.

Naissance. — Décembre 18: Marie, fille de Médéric D'Anjou et de Marie Ange Dupont. Parr. et marr.: Georges St-Jacques et Annette D'Anjou. — Décembre 18: Joseph, Albert, Jean, Paul, fils de Roméo Millette et de Alice Guertin. Parr. et marr.: Albert Frappier et Blanche St-Jean. — Décembre 20: Clément, Guy, fils de Noëlla Champagne. — Décembre 21: Marie, Oline, Noëlla, fille de Bruno Turcotte et de Annette Riendeau. Parr. et marr.: Roméo Laroque et Oline Riendeau.

Sépulture. — Décembre 21: Alfred Plamondon, époux de Adèle Lussier décédé à l'âge de 72 ans.

A L'HOTEL-DIEU DE SAINT-HYACINTHE

La révérende Sœur Victoire, née Marie-Emma Brodeur, est décédée le 15 du courant, dans la 40e année de son âge et la 20e de sa vie religieuse.

Elle était née à Saint-Hugues, de Pierre Brodeur et de Hermine Beaudet.

Elle laisse dans le deuil, une sœur, la révérende Sœur du Saint-Rédempteur de la même institution, et trois frères, Messieurs Georges, Joseph et Emery Brodeur, de Saint-Hugues.

Le service fut chanté le 17 du courant par Monsieur l'abbé G. Vigneau, chapelain de l'Hôtel-Dieu.

Au choeur on remarquait Monsieur le chanoine P.-A. St-Pierre et Messieurs les abbés E. Létourneau et A. Lalime.

Dans la nef, outre le personnel de la maison et des représentants des diverses communautés de la ville, se trouvaient un grand nombre de parents et d'amis.

DEPARTEMENT DU FEU

Dimanche, à 11:30 heures du soir, les pompiers ont été appelés rue St-François, pour un feu de cheminée.

Lundi soir à 9:15 heures, les pompiers se rendirent rue St-Pascal, chez M. Daudelin, pour un feu de cheminée, également.

HOCKEY

Dimanche après-midi le 18 avait lieu à la patinoire du Quartier No. 3 située Boulevard Laframboise voisin du Manège Militaire l'ouverture officielle de la saison du Hockey en notre ville.

Malgré une température plutôt froide une foule estimée à environ 1000 personnes s'y était donnée rendez-vous pour assister au début de la ligue connue sous Association Provinciale de Hockey dans laquelle la ville de St-Hyacinthe paraît être dignement représentée.

Le maire de la ville L'Hon. T. D. Bouchard mit la rondelle au jeu et à partir du coup de sifflet annonçant le commencement des hostilités ce fut une bataille acharnée et le résultat fut incertain jusqu'au moment où un autre coup de sifflet annonça la fin de la partie.

La partie se termina par le score de 4 à 3 St-Hyacinthe sortant vainqueur l'ayant bien mérité mais ayant eu à soutenir une lutte de corsaire contre son adversaire de Montréal le Millionnaire qui est dit-on des plus grands éloges, eu club local devra pas se négocier lorsque le 22 janvier le même Club doit venir rencontrer de nouveau le club local.

Pour un début de saison les joueurs locaux se sont montrés en très bonne condition et il serait difficile de dire lequel a été le plus efficace et s'ils continuent à jouer avec le même entrain ils seront certainement de dangereux aspirants au Championnat de la Ligue.

SOMMAIRE

Millionnaires St-Hyacinthe
Bélanger, Gardien
Aulclair, Défense C. Bourgeois
Morin, Défense Lafrance
Gingras, Avant
Lefebvre, Avant St-Roch
Bénard, Centre Joly

Sub.: Millionnaires — Lépine, Lafrance, Séguin, Marcotte, Couillard, Héroux, Latraverse, Charest, Langlois.

Sub.: St-Hyacinthe — Paquin, Payette, S. Bourgeois, Vaillancourt, Martel, Messier, Soly, Gladu.

Première Période
St-Hyacinthe, Soly-Gladu
St-Hyacinthe, Catin

Punitions: Morin, Séguin.
Deuxième Période
Millionnaires, Couillard-Charest
Punitions: Joly, C. Bourgeois (2)

Troisième période
Millionnaires, Héroux
St-Hyacinthe, Vaillancourt-Payette
St-Hyacinthe, Gladu-Messier

Millionnaires, Lefebvre-Bénard
Punitions: Morin, S. Bourgeois, Paquin, Martel.

Arbitres: Sydney Peet, Jean St-Germain, Sébastien de Buts L. A. St-Roch, G. E. Marcoux.

N'oubliez pas que dimanche le 25, Jour de Noël le club de Montréal "Les Fils d'Italie" doivent venir rencontrer le club local et qu'on se rend en foule.

En dehors dans la ligue dimanche dernier le Club Café St-Jacques a blanchi le club Valleyfield par 7-0. Longueuil a défait Déchaux Frères 4-1 et à Sorel le club de l'endroit a triomphé 5-2 et à Boucherville La Maison Joly a été battu par 4-1.

Voici le classement:
Clubs receveurs
G. P. N. P. C. Pts
Sorel, 1 0 0 5 2 2
Boucherville, 1 0 0 4 1 2
Longueuil, 1 0 0 4 1 2
St-Hyacinthe, 1 0 0 4 3 2
Valleyfield, 0 1 0 0 7 0

Clubs visiteurs
G. P. N. P. C. Pts
Café St-Jacques, 1 0 0 7 0 2
Millionnaires, 0 1 0 3 4 0
Déchaux, 0 1 0 1 4 0
Maison Joly, 0 1 0 1 4 0
Fils d'Italie, 0 1 0 2 5 0

DEVANT LE MAGISTRAT MARIN

Le magistrat du District Emile Marin a entendu la cause de Léon Morais, de Montréal, vs Euchariste Lafrance, de cette ville. Le défendeur est accusé de s'être approprié d'une somme d'environ trois cents piastres faussement. Après avoir subi son enquête préliminaire le juge fit subir l'examen volontaire à l'accusé et le condamna ensuite à subir son procès aux prochaines assises criminelles de juin 1933.

— Le juge Emile Marin a aussi entendu une cause de J. B. Gervais, garde-chasse et de pêche pour le district de St-Hyacinthe, vs J.-Marc Aulclair, de St-Jude. Le défendeur était accusé d'avoir, le 7 novembre dernier, fait la chasse au chevreuil avec un chien et ce contrairement aux dispositions de la loi. Après avoir entendu la preuve le juge trouva l'accusé coupable et le condamna à \$40.00 d'amende et aux frais ou à un mois de détention à la prison commune à défaut de paiement.

— Le juge E. Marin a entendu la cause de la Commission des Lieux vers Joseph Guy, d'Acton Vale. Guy était accusé d'avoir enfreint les lois des Lieux de Québec. Le prévenu plaida coupable et fut condamné à \$100.00 d'amende et aux frais de la cause ou à un mois de prison à défaut de paiement.

— A. G. Papineau, hôtelier d'Acton Vale, a aussi comparu devant le magistrat du District Emile Marin sous l'accusation d'avoir vendu de la bière aux heures prohibées. Il plaida coupable et fut condamné à \$30.00 d'amende et aux frais de la cause ou à un mois de détention à la prison commune à défaut de paiement.

TRANSACTIONS

M. Barthélémy Bélanger, de Montréal et autrefois de cette ville, s'est porté acquéreur de la propriété appartenant à M. Eugène Desautel. La bâtisse située rue Cascades, a été vendue pour \$13,500.

— M. Georges Tétréau, domicilié rue St-Antoine, s'est porté acquéreur de la propriété de M. Saul Calette, rue Concorde, pour le montant de 4,150 dollars.

GARDE D'HONNEUR

Samedi, le 2 décembre, il y aura rassemblement de tous les membres de la Garde d'Honneur au Club Oublier, à onze heures P. M. Ce rassemblement a été ordonné en vue de faire le service d'ordre à la paroisse Notre-Dame et au Christ-Roi. Que tous se fassent un devoir d'assister à cette assemblée.

Par ordre du Commandant, L. P. Cordeau.

Rhumes de Cerveau
Soulagés avec
des Vapeurs
L'inhalation des
vapeurs le rend
plus supportable,
souvent l'améliore.VICKS
VAPORUB
Pour Tout Refroidissement

A LA PHILHARMONIQUE

La vie sportive devient, de jour en jour, plus active dans les salles de la Société Philharmonique et cela promet beaucoup pour cet hiver, la longue saison ou tout le monde s'ennuie si l'on ne prend pas le moyen de se récréer sainement.

Mais à la Philharmonique on ne s'ennuie pas si l'on est un tant soit peu encore en vie.

Actuellement il y a grand tournoi de dames, sous la présidence de Monsieur Louis St-Amant, champion de la région, qui se dévoue pour le succès de cette organisation, et est généreusement secondé par de forts joueurs tels que les Lafrance, Gendron, Guilbert, Lizotte, Girouard, Després, Labossière, Vincent, Phaneuf, etc., etc.

Telles que vont les choses actuellement, il y aura de grandes surprises à la fin de ce tournoi. En effet, les joueurs, jusqu'ici connus comme invincibles, devront peut-être baisser pavillon devant le courage et la stratégie de certains inconnus, lesquels jusqu'à présent n'avaient pas manifesté une telle endurance de ce jeu magnifique et d'endurance.

Aussi ne faut-il pas oublier que si la position des joueurs est appelée à changer, la bourse de certains paieurs devra s'appliquer pour en revanche gonfler celle de leurs amis.

Le tournoi se terminera par une partie simultanée au cours de laquelle Monsieur St-Amant essaiera sa science contre quatre ou cinq des plus forts joueurs.

Parlons maintenant des quilles! Dans ce domaine, il y a aussi de l'activité. Dimanche dernier un tournoi entre l'équipe Bissonnette et celle de la Philharmonique eut lieu. Cette dernière resta victorieuse par une faible marge, et ses joueurs durent apporter beaucoup d'attention pour vaincre leurs rivaux. Nous félicitons vainqueurs et vaincus du beau travail accompli.

Une nouvelle bien intéressante nous parvient au moment où nous écrivons ces lignes. Une équipe de Montréal viendra nous rendre visite prochainement et il faudra de toute nécessité que nos joueurs soient en forme afin de faire face à ces joueurs d'expérience et d'habileté. Nous avons confiance en nos hommes et savons d'avance qu'ils s'emploieront avec vigueur à vaincre ceux qui se présenteront.

L'équipe du C. N. R. est aussi au programme; ces nouvelles devront activer l'ardeur de nos joueurs Maskoutains.

Il y aura aussi concours de pool et les joueurs les plus habiles de notre ville viendront se mesurer sur nos tables; c'est donc dire qu'une activité de bon aloi régnera maintenant dans nos spacieuses salles.

Le programme qui précède nous procurera l'inestimable plaisir de revoir chez nous des figures bien connues, ils sont les bienvenus, et auront bon accueil.

Nombre de concurrents sont déjà enregistrés et des prix de grande valeur seront distribués aux gagnants.

(Communiqué)

A L'ECOLE COMMERCIALE PRATIQUE COTE

Les professeurs et les élèves de l'Ecole Commerciale Pratique Côté sont entrés en vacances hier, le 22 décembre. La reprise des cours réguliers, en même temps que l'ouverture des Cours du Soir, se fera le 9 janvier prochain.

Mlle A.-G. Richer, professeur d'anglais, ira passer ses vacances dans sa famille à Manchester.

M. C.-L. Lussier, professeur de français, accompagné de M. Emile P. Richer passera quelques jours chez des amis dans la région d'Ottawa.

Mlle Madeleine Paradis est de retour à notre Ecole depuis lundi de cette semaine.

Nous souhaitons à tous de bonnes et heureuses vacances.

(Communiqué)

ELECTIONS CHEZ LES HUSSARDS

Les Hussards de St-Hyacinthe ont réformé les cadres de leur garde pour l'année 1933. Voici les résultats des élections:

Président général, Col. Honoraire A. L. Auger; Lieut-Col. Commandant J. H. Dufour; cap.-Adjutant, Albert Girard; cap. de la Co. A., Roger Hébert; cap. de la Co. B., Omer Dufour; serg. major, Régénard; serg. major, Régénard; sergent de la Co. A., André Duhamel; sergent de la Co. B., Gérard Bousquet; sergent instituteur de clairons, Wilfrid Houle.

Les officiers et sous-officiers ont été également élus pour l'année 1933.

(Communiqué)

LE COUREUR COTE

Le coureur local Gérard Côté a gagné haut la main le marathon d'endurance sur patins à roulettes, à Granby. Son plus proche adversaire a été devancé par une forte marge.

Voici le classement final: Côté, St-Hyacinthe, 245 points; Maillet, de Granby, 201; Desmarchands, Roxton Pond, 144; Larose, Granby, 106; Morin, St-Hyacinthe, 40; Laflour, St-Hyacinthe, 29.

(Communiqué)

PAS DE CLINIQUE

On nous informe qu'à cause de raisons particulières, il n'y aura pas de clinique de bébés la semaine prochaine au dispensaire Municipal. La prochaine clinique de bébés aura lieu, le 3 janvier 1933, dans l'après-midi, au Christ-Roi.

(Communiqué)

CHANGEMENT

M. Lebrun qui avait un contrat avec la ville pour l'entretien de la patinoire du quartier No. 1 durant la saison d'hiver a résigné et son remplaçant sera M. Victor Chabot, domicilié rue Laframboise.

DEVANT LE MAGISTRAT MARIN

Le magistrat du District Emile Marin a entendu la cause de Uldéric Laroche, de cette ville, contre Raoul Gervais, également de St-Hyacinthe. Le défendeur est accusé d'avoir obtenu, sous de fausses représentations, une somme d'environ cinq mille dollars du demandeur. Après avoir subi son enquête préliminaire le juge fit subir à l'accusé son examen volontaire après quoi il fut condamné à subir son procès aux prochaines assises criminelles du district qui auront lieu en juin prochain.

AUX ASSISES CRIMINELLES

Le magistrat du District Emile Marin a entendu la cause de Uldéric Laroche, de cette ville, contre Raoul Gervais, également de St-Hyacinthe. Le défendeur est accusé d'avoir obtenu, sous de fausses représentations, une somme d'environ cinq mille dollars du demandeur. Après avoir subi son enquête préliminaire le juge fit subir à l'accusé son examen volontaire après quoi il fut condamné à subir son procès aux prochaines assises criminelles du district qui auront lieu en juin prochain.

CHEZ LES CHEVALIERS DE COLOMB

Assemblée régionale, District No. 5 des C. de C. 27 nov. 1932. — Mire T. A. Fontaine, député de district, présida cette assemblée. Au nombre des honorés visiteurs, mentionnons: V. F. Frs. Fautoux, directeur suprême, C. A. Bertrand, député d'état, J. A. Lussier, secrétaire d'état, Rév. P. Bissonnette, aumônier de district, ainsi que les représentants suivants des divers conseils du district:

St-Hyacinthe, 960 François Jetté, grand chevalier, E. O. Picard, G. de chevalier, Paul Lussier, Intendant, Prof. J. E. Paquin, sec. arch. Granby, 1093 J. E. Isabelle, G. de chev. O. Bessette, Intendant, Eug. Ostiguy, cérémoniaire.

Belford, 2038 A. N. Bail, G. chev. Dr Tremblay ex. G. chev. Waterloo 2077 J. O. Séguin, G. chev. Léo Beauregard, sec. fin. Maur. Lafontaine, Intendant, Ernest Fournier, G. Int. Drummondville, 2174 Dominique Courchesne, G. chev. J. O. Timmins, sec. fin.

Le Vénérable Député de district souhaita à chacun des plus cordiaux visiteurs. Relatant les divers aspects de vue général, et soulignant avec plaisir que, malgré les circonstances actuelles et difficiles, notre organisation maintenait ses cadres, exception faite pour un ou deux conseils. Il augura d'excellents fruits de cette réunion annuelle des officiers des divers conseils de son district, car il avait déjà su apprécier leur mérite, lors de ses visites officielles au cours de l'année colombienne.

À l'appel qui en est faite, chaque représentant fait rapport des activités de son conseil, il appuie sur les idées suivantes: esprit d'union des officiers, tenu d'une importance initiatrice, coopération religieuse, œuvres sociales diverses, fêtes intimes, publication du Bulletin de l'Intendant, activités religieuses et excellent moral de tout le conseil.

Fr. Paul Lussier, Intendant, apporte des détails après cet exorde de son grand chevalier. Voici le résumé:

1. Conférences sur demande de Mgr. Decelles, M. l'abbé Bergeron, Père La, Lalande, Père Gauthier, eudiste.

2. Aide à l'Ouest Canadien (Gravelbourg).

3. Parties de cartes avec dames, 4. Soirée de la St-Catherine.

5. Commémoration solennelle des Morts.

6. Parti d'huites annuel.

7. Réception aux Éclaireurs catholiques (présentation de drapeaux).

8. Arbre de Noël aux enfants pauvres de chez les orphelins.

9. Souscription aux Conférences St-Vincent de Paul et coopération.

10. Raffle de dindes (pauvres).

11. Prix de présence aux assemblées.

12. Réception du Jour de l'An.

13. Dîner du Bon Vieux Temps.

14. Soirées de Famille.

15. Banquets du Bazar et à l'entretien du Patronage.

16. Heures d'adoration (dans les 3 paroisses).

17. Soirée du Cinquantenaire à l'Hôtel de Ville.

18. Procession de la Fête Dieu.

19. Les Chevaliers et le Sport (croquet, tennis, gouter).

20. Soirée au profit des Missions dominicaines du Japon (2 caïques).

21. Bons de lait aux pauvres: \$81.90.

22. Souscription à l'oeuvre du Patronage \$100.

23. Soirée réussie: "Hello Paris".

24. Visite du Cercle Littéraire de Sorel.

25. Nos salles aux Dames de Charité pour le Tag Day.

26. Messes pour nos morts (une pour défunts, une pour chaque défunt).

27. Coopération très sympathique du Clergé.

28. Bulletin de l'Intendant.

29. Grande initiation.

30. Visite en corps et participation aux funérailles.

31. Organisation de retraites fermées.

32. Vues animées éducatives (C. P. R. et C. N. R.).

33. Bibliothèque (revues et journaux).

Fr. Paquin fait quelques remarques et donne rapport sur le mouvement des membres: Assurés, 101 associés, 286: total 387.

(Communiqué)

DEVANT LE MAGISTRAT MARIN

Le magistrat du District Emile Marin a entendu la cause de Uldéric Laroche, de cette ville, contre Raoul Gervais, également de St-Hyacinthe. Le défendeur est accusé d'avoir obtenu, sous de fausses représentations, une somme d'environ cinq mille dollars du demandeur. Après avoir subi son enquête préliminaire le juge fit subir à l'accusé son examen volontaire après quoi il fut condamné à subir son procès aux prochaines assises criminelles du district qui auront lieu en juin prochain.

A LA PORTEE DE TOUTES LES BOURSES
Dentiers et Travaux Dentaires de Toutes Sortes
Dr YVES LAFLEUR
84 MONDOR Tél. 884 ST-HYACINTHE
Spécialité: Dentiers incassables.

PLACEMENTS RECOMMANDÉS

Dominion du Canada, 4 1/2 %
Citée de Montréal, 5 1/2 %
Citée de St-Hyacinthe, 5 %

Sœurs de La Présentation de Montréal, 5 %
Frères du Sacré-Coeur, 5 1/2 %

Obligations:
\$100., \$500., \$1,000.

Encaissement des coupons sans frais.

RENÉ DESJARDINS

7 rue St-Denis
Tél. 50
ST-HYACINTHE

Représentant:
Crédit ANGLO-FRANÇAIS Ltée

Salle d'amusements
A Vendre

Située coin
Déforme et Mondelet
S'ad. à 113 Girouard

DENTS SANS PALAIS

Rien de plus désagréable pour le goûter et le parler qu'une plaque de caoutchouc recouvrant le palais. De légers fils de métal remplacent avantageusement le caoutchouc. Le palais et la langue sont libres. Ces travaux ultra modernes sont forts, légers, hygiéniques et donnent satisfaction complète.

De magnifiques échantillons sont dès maintenant à la disposition du public.

Dr A. BEDARD Ville

Canada, Province de Québec, Cité de St-Hyacinthe.

La Cité de St-Hyacinthe donne avis qu'elle s'adressera à la Législature Provinciale, à sa prochaine session, pour obtenir des amendements à sa charte pour les fins suivantes: Dispenser les commissions scolaires de faire un rôle de perception dans le cas où elles font percevoir leurs taxes foncières par la Cité; décréter que dans le cas où la ligne divisionnaire des quartiers traverse un lot ou une bâtisse, la totalité du lot ou des bâtisses peut être portée dans l'un ou l'autre quartier sur le rôle d'évaluation; autoriser la Cité à émettre des permis moyennant rétribution pour ouverture de places d'affaires; autoriser la Cité à fixer un prix pour chaque permis annuel ou de moindre durée autorisé par la charte; décréter l'imposition d'une taxe annuelle de vingt-cinq dollars sur chaque immeuble d'une valeur de moins de quatre mille dollars, et de cinquante dollars sur chaque immeuble d'une valeur excédant quatre mille dollars sur lesquels sont maintenus escaliers extérieurs construits depuis le quinze mars mil neuf cent vingt-huit; signifier les comptes de taxes par lettre enregistrée ou autrement; abolir la taxe des locataires et la remplacer par une taxe d'égoût imposable sur les locataires seulement; faire concorder les dispositions concernant les délais pour poursuivre en dommages avec celles de la loi des cités et villages; annexer les parties du lot numéro mille quatre-vingt-quinze du cadastre de la paroisse Notre-Dame de St-Hyacinthe qui ont été détachées en lots de villes; approprier certains arrérages de taxes à un fonds de roulement au montant fixe de soixante et quinze mille dollars et autoriser la Cité à emprunter sur la garantie des valeurs de ce fonds pour avances temporaires sans l'assentiment de la Commission Municipale; consolider une dette flottante de quatorze mille cinquante-sept dollars et cinquante centimes existant le trente-et-un décembre mil neuf cent trente et un; décréter quand les sommes dues pour eau sont des taxes, et quand elles sont le prix d'une marchandise; décréter que la taxe d'égoût pourra être payable par versements et que cette taxe et celle de l'eau ne porteront pas d'intérêts; décréter que les charges pour taxes d'eau et taxes d'égoût ne peuvent jamais être moindres que pour un trimestre; décréter que toute personne, compagnie ou biens devenant sujets à une taxe doivent être immédiatement portés sur le rôle de

COLONNES AGRICOLES

PRIX GAGNES
A L'EXPOSITION

(Suite)

BOVINS HOLSTEINS

Taureau moins de 1 an. — Donat Giard, Ste-Rosalie, Bagot, \$7.00; C. E. Noisieux, St-Jean-Baptiste de Rouville, \$6; Gabriel Perreault, St-Liboire, Bagot, \$5.00; Rodrigue Beaugard, St-Damase, St-Hyacinthe, \$4.00; Henri Laperle, St-Denis, St-Hyacinthe, \$3.00; Albert Gadbois, St-Barnabé, St-Hyacinthe, \$2.00; Polydore Jodoin, St-Damase, St-Hyacinthe, \$1.00. — Taureau de 1 an. — Donat Giard, Ste-Rosalie, St-Hyacinthe, \$10.00; Auguste Fournier, St-Simon de Bagot, \$8.00; Hubert Gladu, Marieville, Rouville, \$6.00; Arthur Fournier, St-Simon de Bagot, \$4.00; Rodrigue Beaugard, St-Damase, St-Hyacinthe, \$3; Lucien Blanchette, Lapré-sentation, St-Hyacinthe, \$2.00. — Taureau de 2 ans. — Lucien Gauthier, St-Thomas d'Aquin, St-Hyacinthe, \$14.00; Auguste Fournier, St-Simon de Bagot, \$12.00; Arthur Fournier, St-Simon de Bagot, \$10.00; Rodrigue Beaugard, St-Damase, St-Hyacinthe, \$8.00; Herménégilde Rodier, St-Barnabé, St-Hyacinthe, \$6.00; Adé-lard Lussier, St-Damase, St-Hyacinthe, \$4.00. — Taureau de 3 ans et plus. — William Bousquet, Lapré-sentation, St-Hyacinthe, \$18; Donat Giard, Ste-Rosalie, Bagot, \$15.00; Lucien Blanchette, Lapré-sentation, St-Hyacinthe, \$12.00; Gabriel Perreault, St-Liboire, Bagot, \$8; J. B. Gendron, St-Hugues de Bagot, \$6.00; Lucien Blanchette, Lapré-sentation, St-Hyacinthe, \$4.00; Arthur Fournier, St-Simon de Bagot, \$3.00; Hubert Gladu, Marieville, Rouville, \$2.00. — Vache en lactation de 3 ans. — Hubert Gladu, Marieville, Rouville, \$15.00; Rodrigue Beaugard, St-Damase, St-Hyacinthe, \$12.00; Gabriel Perreault, St-Liboire, Bagot, \$10.00; Auguste Fournier, St-Simon de Bagot, \$8.00; Arthur Fournier, St-Simon de Bagot, \$6.00; Lucien Blanchette, Lapré-sentation, St-Hyacinthe, \$4.00; Donat Giard, Ste-Rosalie, Bagot, \$2.00. — Vache en lactation de 2 ans. — Donat Giard, Ste-Rosalie, Bagot, \$12.00; William Bousquet, Lapré-sentation, St-Hyacinthe, \$10.00; Rodrigue Beaugard, St-Damase, St-Hyacinthe, \$8.00; Ulysse Désautels, St-Hugues de Bagot, \$6.00; Hubert Gladu, Marieville, Rouville, \$4.00; Arthur Fournier, St-Simon de Bagot, \$2.00. — Vache tarie en gestation de 4 ans et plus. — Donat Giard, Ste-Rosalie, Bagot, \$13.00; J. B. Gendron, St-Hugues de Bagot, \$11.00; Rodrigue Beaugard, St-Damase, St-Hyacinthe, \$9.00; William Bousquet, Lapré-sentation, St-Hyacinthe, \$7.00; Arthur Fournier, St-Simon de Bagot, \$5; Gabriel Perreault, St-Liboire, Bagot, \$3.00. — Vache tarie en gestation de moins de 4 ans. — Lucien Blanchette, Lapré-sentation, St-Hyacinthe, \$11.00; Rodrigue Beaugard, St-Damase, St-Hyacinthe, \$9.00; C. E. Noisieux, St-Jean-Baptiste de Rouville, \$7.00. — Taureau de 1 an. — Rodrigue Beaugard, St-Damase, Saint-Hyacinthe, \$9.00; Donat Giard, Ste-Rosalie, Bagot, \$7.00; C. E. Noisieux, St-Jean-Baptiste de Rouville, \$5.00; Wilfrid Beaugard, St-Damase, St-Hyacinthe, \$4.00; Stanislas Desnoyers, St-Damase, St-Hyacinthe, \$3.00; Lucien Gauthier, St-Thomas d'Aquin, St-Hyacinthe, \$2.00; Arthur Fournier, St-Simon de Bagot, \$1.00. — Taureau de moins de 1 an. — Donat Giard, Ste-Rosalie, Bagot, \$7.00; Auguste Fournier, St-Simon de Bagot, \$6.00; William Bousquet, Lapré-sentation, Saint-Hyacinthe, \$5.00; Wilfrid Beaugard, St-Damase, St-Hyacinthe, \$4.00; Arthur Fournier, St-Simon de Bagot, \$3.00; Gabriel Perreault, St-Liboire, Bagot, \$2; C. E. Noisieux, St-Jean-Baptiste de Rouville, \$1.00. — Troupeau de 1 taureau et 4 femelles. — Donat Giard, Ste-Rosalie, Bagot, \$20.00; William Bousquet, Lapré-sentation, St-Hyacinthe, \$15.00; Auguste Fournier, St-Simon de Bagot, \$12.00; Rodrigue Beaugard, St-Damase, St-Hyacinthe, \$10; Gabriel Perreault, St-Liboire, Bagot, \$8.00; Hubert Gladu, Marieville, Rouville, \$6.00; Arthur Fournier, St-Simon de Bagot, \$4.00. — Progéniture Senior d'un taureau. — Donat Giard, Sainte-Rosalie, Bagot, \$25.00; Arthur Fournier, St-Simon de Bagot, \$20.00; Lucien Blanchette, Lapré-sentation, St-Hyacinthe, \$15.00. — Progéniture Junior d'un taureau. — Donat Giard, Ste-Rosalie, Bagot, \$25.00; Gabriel Perreault, St-Liboire, Bagot, \$20; Hubert Gladu, Marieville, Rouville, \$15.00; Lucien Blanchette, Lapré-sentation, St-Hyacinthe, \$12.00; Rodrigue Beaugard, St-Damase, St-Hyacinthe, \$10.00; Arthur Fournier, St-Simon de Bagot, \$8.00. — Progéniture Maternelle. — Auguste Fournier, St-Simon de Bagot, \$25.00; William Bousquet, Lapré-sentation, St-Hyacinthe, \$20.00; Auguste Fournier, St-Simon de Bagot, \$15; Donat Giard, Ste-Rosalie, Bagot, \$12.00; Donat Giard, Ste-Rosalie, Bagot, \$10.00; Arthur Fournier, St-Simon de Bagot, \$8.00; Lucien Blanchette, Lapré-sentation, Saint-Hyacinthe, \$6.00; Arthur Fournier, St-Simon de Bagot, \$4.00.

BOVINS JERSEY

Taureau de moins de 1 an. — Louis Désilets, Paroisse St-Hyacinthe, \$7.00; Alphonse Bazinet, St-Hugues de Bagot, \$6.00; Eugène St-Pierre, paroisse St-Hyacinthe, \$4.00; Wilfrid Hébert, Paroisse St-Hyacinthe, \$3.00. — Taureau de 1 an. — Alphonse Bazinet, St-Hugues de Bagot, \$10.00; Wilfrid Fournier, St-Simon de Bagot, \$8.00; Eugène St-Pierre, Paroisse St-Hyacinthe, \$6; Arthur Lavigne, St-Simon de Bagot, \$4.00. — Taureau de 2 ans. — Alphonse Bazinet, St-Hugues de Bagot, \$14.00; Eugène St-Pierre, Paroisse St-Hyacinthe, \$12.00; Arthur Lavigne, St-Simon de Bagot, \$9; Wilfrid Fournier, St-Simon de Bagot, \$6.00; Amédée Monast, St-Damase, St-Hyacinthe, \$4. — Taureau de 3 ans et plus. — Wilfrid Fournier, St-Simon de Bagot, \$18.00; Louis Désilets, Paroisse St-Hyacinthe, \$15.00; — Vache de 4 ans et plus. — Eugène St-Pierre, Paroisse St-Hyacinthe, \$18.00; Louis Désilets, Paroisse St-Hyacinthe, \$15.00; Alphonse Bazinet, St-Hugues de Bagot, \$12.00; Arthur Lavigne, St-Simon de Bagot, \$9.00. — Vache de 3 ans. — Eugène St-Pierre, Paroisse St-Hyacinthe, \$15.00; Louis Désilets, Paroisse St-Hyacinthe, \$12.00; Arthur Choinière, St-Joseph, \$9.00; Wilfrid Fournier, St-Simon de Bagot, \$6.00; Alphonse Bazinet, St-Hugues de Bagot, \$4.00. — Vache de 2 ans. — Wilfrid Fournier, St-Simon de Bagot, \$12; Eugène St-Pierre, Paroisse St-Hyacinthe, \$10.00; Alphonse Bazinet, St-Hugues de Bagot, \$7.00; Arthur Lavigne, St-Simon de Bagot, \$4.00. — Vache tarie 4 ans et plus. — Alphonse Bazinet, St-Hugues de Bagot, \$13.00; Eugène St-Pierre, Paroisse St-Hyacinthe, \$11.00; Arthur Lavigne, St-Simon de Bagot, \$8.00; Louis Désilets, Paroisse St-Hyacinthe, \$5.00. — Vache tarie ou taure de 2 ans et moins de 4 ans. — Arthur Choinière, St-Joseph, St-Hyacinthe, \$11.00. — Taure de 1 an. — Eugène St-Pierre, Paroisse St-Hyacinthe, \$9.00; Alexandre Brodeur, St-Hugues de Bagot, \$7.00; Arthur Lavigne, St-Simon de Bagot, \$5.00; Alphonse Bazinet, St-Hugues de Bagot, \$3.00; Louis Désilets, Paroisse St-Hyacinthe, \$2.00. — Taure de moins de 1 an. — Alphonse Bazinet, St-Hugues de Bagot, \$7.00; Alexandre Brodeur, St-Hugues de Bagot, \$6.00; Arthur Lavigne, St-Simon de Bagot, \$4.00; Louis Désilets, Paroisse St-Hyacinthe, \$3.00; Wilfrid Fournier, St-Simon de Bagot, \$2.00; Eugène St-Pierre, Paroisse St-Hyacinthe, \$1.00. —

A suivre

THEATRE CORONA, No. 174,967
THEATRE CORONA, No. 175,114

EXAMEN GRATIS

De vos lampes à radio, chez

PAUL-E. GAUCHER

Tél. 36 219 Cascades

Joyeux Noël
Bonne et Heureuse Année

Ce sont là les vœux que nous formulons à l'adresse de nos nombreux clients et amis

Tél. 813

114 Cascades

CAFE CANADIEN

Brouillard & Beaudoin, Props.

OUVERT JOUR ET NUIT

REPAS A LA CARTE

CIGARES
CIGARETTESCREME
A LA GLACE

ST-HYACINTHE, P. Q.

A l'occasion de

NOEL

ET DU

JOUR DE L'AN

nous souhaitons à tous nos clients et amis

— un joyeux Noël — et que l'année Nouvelle soit pour tous, une longue suite de joies et de bonheur continu.

Nous vous remercions du patronage que vous nous avez accordé au cours de l'année qui s'achève et le sollicitons encore pour l'avenir.

UNE SPECIALITE POUR LES FETES

donnez votre commande immédiatement pour les fameux bonbons LAURA SECORD

PHARMACIE L.-P. GAUCHER

223 rue Cascades, ST-HYACINTHE Tél. 86

THEATRE CORONA, No. 173,714 THEATRE CORONA, No. 173,669

A tous nos clients et amis, nous souhaitons

UN JOYEUX NOEL

ET UNE

HEUREUSE NOUVELLE ANNEE

Nous désirons aussi les remercier pour l'encouragement qu'ils nous ont donné durant l'année qui se termine. Nous espérons pouvoir les servir encore longtemps.

F. W. WOOLWORTH CO. LTD

C. A. CADIEUX, gérant.

Rue Cascades

Coin Mondor

THEATRE CORONA, No. 173,871 THEATRE CORONA, No. 173,770

Remerciements Sincères

à tous ceux qui ont bien voulu nous donner leur généreux encouragement jusqu'ici.

A tous, nos meilleurs souhaits de

JOYEUX NOEL
ET HEUREUSE ANNÉE

M.-O. DAVID & CIE ENRG.

J.-E. CADIEUX, Prop.

VETEMENTS POUR HOMMES ET GARÇONS

88, Rue St-Simon, ST-HYACINTHE Tél. 112

THEATRE CORONA, No. 173,973 THEATRE CORONA, No. 174,074

Il me fait plaisir de souhaiter à tous mes

clients et amis, un

JOYEUX NOEL

ET UNE

HEUREUSE ANNÉE

HUBERT-H. JACQUES

CORDONNIER

REPARATIONS GENERALES

Ouvrage Garanti

:

Prix modérés

6 Rue Bourdages, ST-HYACINTHE Tél. 555;

LES "BLACK HORSES"

La province de Québec a raison de s'enorgueillir des succès remportés dans les expositions par les "Black Horses", ce groupe fameux de plus de vingt étalons percherons appartenant à la Brasserie Daves, de Montréal, qui les met chaque année à la disposition des cultivateurs de la province de Québec, afin de leur aider, par la reproduction, à améliorer la race des chevaux de trait. Ces bêtes magnifiques ont remporté cette année plus d'honneurs que ne l'a fait jusqu'ici tout autre groupe de chevaux de cette province appartenant au même propriétaire; elles ont même concouru avec succès, en dehors du pays, avec les meilleurs chevaux que l'on puisse trouver sur ce continent.

A l'International Livestock Exposition, de Chicago, le plus haut tribunal de l'Amérique du Nord pour l'appréciation des chevaux, les "Black Horses" se sont assurés six prix, un record très remarquable, surtout si l'on considère que durant les dix années précédentes, les percherons canadiens n'ont gagné en tout que sept prix à cette exposition.

Les "Black Horses" ont gagné le premier prix pour le meilleur groupe de cinq percherons, à Chicago. "Captivator" remporta le 1er prix comme meilleur étalon percheron de 5 ans ou plus, tandis que le 4ième prix de cette classe allait à "Rockwood Granite". "Monarch's Laet" s'assura le championnat junior de réserve et le 2ième prix dans la classe de deux ans, tandis que le 8ième prix de cette même classe allait à "Delbert's Likeness".

Dans toutes les expositions auxquelles ils participèrent cette année avec des chevaux de tout le Canada, les "Black Horses" se distinguèrent d'une façon toute spéciale, gagnant par exemple le premier, le second et le troisième prix de la classe senior, et le premier prix pour le meilleur groupe de cinq à l'Exposition Royale d'Hiver, de Toronto, ainsi qu'à l'Exposition d'Hiver d'Ottawa, avec "Leo Magnus II" comme grand champion à cette dernière exposition. Les champions de la classe senior à Toronto furent "Captivator", "Delbert" et "Leo Magnus II" respectivement, avec "Captivator" comme champion senior et grand champion de réserve. A Ottawa, ce fut "Leo Magnus II", "Jupiter" et "Kingston". "Monarch's Laet", grand champion Royale de Toronto, fut acheté par la Brasserie Daves immédiatement après l'exposition et il fait maintenant partie du fameux groupe des "Black Horses".

"Delbert" fut champion senior et grand champion, d'abord à l'Exposition Nationale, de Toronto, l'automne dernier, puis à l'Exposition du Canada Central, d'Ottawa. "Delbert's Likeness" fut champion junior à l'Exposition Nationale de Toronto et arriva second après "Monarch's Laet" à l'Exposition Royale d'Hiver. Les autres prix gagnés par les "Black Horses", à une dizaine d'autres expositions tenues en différents endroits de cette province, ont déjà été publiés dans les journaux.

La façon dont ces étalons se sont signalés cette saison a attiré l'attention des amateurs de chevaux sur tout le continent, et l'on peut augurer dès maintenant qu'ils contribueront sensiblement à améliorer le type des chevaux de trait dans cette province. Les "Black Horses" ont déjà engendré plusieurs centaines de poulains ici. Le service de la première saison en a produit, cinq cent trois, et bien que les résultats de la deuxième année ne seront connus que le printemps prochain, on anticipe avec raison un rendement des plus satisfaisants.

L'oeuvre intéressante que la Brasserie Daves accomplit par l'intermédiaire des "Black Horses" fait le sujet des plus élogieux commentaires et est apprécié non seulement dans la province de Québec, mais aussi dans le reste du Canada. Il est en effet évident que la progéniture que ces étalons de prix laisseront au cours des années, en outre d'améliorer le type des chevaux de trait de cette province, exercera une influence salutaire sur ceux du reste du Dominion. On a dit fort à propos de ce service de reproduction qu'il constituait une "réclame constructive du meilleur genre".

THEATRE CORONA, No. 174,631
THEATRE CORONA, No. 174,813
THEATRE CORONA, No. 174,488

NOËL AU CANADA-1635



EN 1635, l'établissement de Québec lutait vaillamment pour son existence. La vie y était dure et dépourvue de confort, mais l'on y observait toutefois gaiement la fête de Noël, afin de perpétuer dans les solitudes canadiennes les traditions de la mère patrie. Ces valeureux pionniers étaient animés de cet esprit d'indomptable énergie auquel la Nouvelle-France dut son existence.

MOLSON

La bière que votre arrière-grand-père buvait
ETABLIE A MONTRÉAL EN 1786

Mesdames et Mesdemoiselles

Lorsque vous achetez des Epingles à Cheveux exigez celles fabriquées au Canada et manufacturées par la:

HUMP
HAIRPINMANUFACTURING
COMPANY

of Canada, Ltd.

à ST-HYACINTHE, P. Q.

Demandez les marques suivantes si populaires:

CLIP-PER-ETTES

HOLD-BOBS

TRE-CHIC

BOBBY-PINS

et épingles.



Pour vous coiffer employez le composé et les onduleurs

"HAIRSET"

A tous nos clients et amis, à toute la population de St-Hyacinthe et du District nous souhaitons un

Joyeux
NOEL

ET UNE

Heureuse
ANNÉE

Il nous fait plaisir de remercier sincèrement tous ceux qui, durant l'année qui s'écoule, nous ont accordé leur encouragement.



J. R. FOREST LTEE

169 CASCADES,

(En face du marché)

ST-HYACINTHE

THEATRE CORONA, No. 173,568 THEATRE CORONA, No. 173,476 THEATRE CORONA, No. 173,366
THEATRE CORONA, No. 173,613 THEATRE CORONA, No. 173,512 THEATRE CORONA, No. 173,411

COURRIERS

SAINT-LIBOIRE

M. Félicien Birtz, de St-Simon, fut victime d'un fatal accident samedi dernier. Alors qu'il revenait du 7^e rang de St-Dominique, à la traversée de St-Liboire, il fut frappé par le train de 9.10 hrs. On manda le prêtre et le médecin d'urgence mais à leur arrivée le mort avait fait son œuvre.

Le Dr Auger, de Ste-Hélène, fit enquête sur cet accident et rendit un verdict de mort accidentelle.

Ces jours derniers, est décédé M. Lucien Lajoie, fils de M. et Mme Herménégilde Lajoie.

SAINT-MARCEL

Le 3 décembre eut lieu, au couvent, une séance organisée par les élèves sous la direction des RR. SS. St-Joseph à l'occasion de la fête de notre curé, M. l'abbé O. Beauregard. Ce fut une fête des mieux réussies.

L'on remercie toutes les personnes qui ont contribué à cette fête. C'est une marque de générosité envers nos bonnes religieuses qui se dévouent tant pour nous.

En visite: MM. Eldège Morin, de St-Bernard, et Gustave Euclède de St-Hugues, chez M. Walter Cournoyer. — M. Abel Cécile et François Bernier, chez R. Cloutier. — M. et Mme Eugène Léveillé, de St-David, chez M. Jos. Léveillé.

ST-JEAN-BAPTISTE

Les cours du soir sont commencés avec la froide saison. L'U. C. C. en a l'initiative et M. le Vicaire dirige avec science les jeunes professeurs élèves. On enseigne catéchisme, grammaire, arithmétique, etc.

M. le vicaire ne réduit pas ses activités, au contraire !... Ainsi les élèves de l'Externat reçoivent chaque jour des leçons de chant grégorien. Et l'on nous promet même une jeune chorale très en forme qui pourra s'exécuter à la messe, aux vêpres, etc... C'est une excellente formation pour les élèves.

En 1928 mourait en Angleterre, âgé de 180 ans, un perroquet ayant appartenu au général Massena.

BELEOIL

Jeudi dernier la fête de l'Immaculée Conception fut célébrée avec enthousiasme dans notre paroisse. La grand-messe fut chantée par le Rév. J. A. St-Amour, curé et le sermon de circonstance prêché par le Rév. R. Chaput, vicaire. Les enfants de Marie sous la direction de Mlle Julia Préfontaine ont préparé une jolie messe à deux parties. La quête fut faite à la basse messe par Mlle Marie Blanche Bradley et Pauline Deschamps et à la grand-messe par Mlle Marie Berthe et Simonne Burelle. Dans la prés-midi, après vêpres, il y eut réunion de la congrégation pour l'élection des dignitaires. Sous la présidence de M. le Curé, les bulletins ont été votés et voici le résultat de cette votation: a été élue présidente Mlle Cécile Dauphinais, vice-présidentes Mlle Marie Jeanne Gravel et Pauline Bernard, secrétaire Mlle Germaine Brunelle sacristines Mlle Bella Théoret et Noëlla Tessier. Toutes ont été applaudies. Nos félicitations à ce nouveau conseil.

La température de dimanche dernier a permis une glace favorable à notre jeunesse. Alors le club de hockey "Beleoil" sous la direction de son Président M. Antonin Dion et de son gérant M. Adrien Guertin a joué sa première partie contre le club "Beleoil Station". La rondelle fut mise au jeu par M. le Maire H. Perrault. Nos jeunes joueurs dès le commencement de la partie ont mis de l'entraînement au jeu et finalement ont défait leurs adversaires par un score de 4 à 1.

Alignement du jeu: Club "Beleoil": But, Charles H. Bérubé; Défenses, Alfred Lussier et Robert Ledoux; Ailes, Clovis Blain et Roger St-Pierre; centre Louis Chouquette, cap; Substituts: Paul Adam, Gérard Dion, René Parent et Gérard Perrault.

Club "Beleoil Station": but, P. Robillard; défenses, Lucien Aubé et Chamber; ailes, Guy Blanchard et Turner; centre Jimmy Scott; Substituts Paul C. Jarry, J. P. Poirier, Germain Béland, Gérard Louis Léo Chouquette.

Arbitre, M. Fernand Ledoux. Pour le "Beleoil" Clovis Blain score trois points; le quatrième point fut score, au hasard par le gardien adversaire. Pour le "Beleoil Station" le point a été score par Paul C. Jarry.

Mlle Georgette Benoit est en promenade chez sa sœur Mme J. A. Morier.

ST-JEAN-BAPTISTE

M. Antoine Desmarais est décédé le 6 décembre à l'âge de 67 ans. Il était malade depuis plusieurs mois.

Sont laissés dans le deuil: ses fils; Wilfrid, de Montréal, Léonidas, Alfred, Emile, Stanislas, de Mariville, Adélard de Beleoil et Albert; ses filles, Isoline et Laure-Anne; ses frères, Damase, de Saint-Damase, Félix, de Fall-River, Mass., Mgr Hermas Desmarais, V. G. P. A., curé de Dack Lake, Sask.; ses sœurs, Anna, Mme Philippe Meunier, Céline, Mme Albert Beauregard, de Saint-Jean, Elodie, Mme Elphège Meunier, aussi neveux, nièces petits-enfants, etc...

Les funérailles eurent lieu, vendredi, le 9 décembre. M. l'abbé P.-E. Lavoie fit la levée du corps et M. l'abbé J. O. Gadbois chanta le service. M. Albert Desmarais conduisit le deuil.

Les porteurs étaient: MM. Wilfrid, Léonidas, Alfred, Emile, Stanislas et Adélard Desmarais.

Suivaient: MM. et Mmes Philippe et Elphège Meunier, M. Hermas Fontaine et Mme J. A. Lemay, de Saint-Hyacinthe, M. et Mme Damase Desmarais et M. Lionel Desmarais de Saint-Damase, le notaire Lionel Desmarais, de Saint-Jean, Mmes Wilfrid Desmarais, de Montréal, Léonidas, Alfred, Emile et Stanislas Desmarais, de Mariville, Adélard Desmarais, de Beleoil, Mlle Isoline et Laure-Anne Desmarais, Mlle Isola Desmarais, de Saint-Damase, Mme J.-A. Lemay, de Saint-Hyacinthe, M. et Mme Philias Viens de Mariville, Mlle Jeannette Desmarais, de Montréal, M. et Mme Hervé Boutin, de Saint-Jean, Mlle Rita Desmarais, de Mariville, MM. Paul-Emile, Gabriel et Roger Desmarais, de Mariville, le notaire Fridolin Meunier, de Cowansville, M. Gérard Meunier, M. et Mmes Almeric Bélisle, Henri Véronneau, Adrien Touchette, Théodore Bélisle, Paul-Henri Benoit, Emile Alix, M. Fernand Boileau, E. E. D. de Montréal, C. Jarry, J. P. Poirier, Germain Béland, Gérard Louis Léo Chouquette.

Club "Beleoil": But, Charles H. Bérubé; Défenses, Alfred Lussier et Robert Ledoux; Ailes, Clovis Blain et Roger St-Pierre; centre Louis Chouquette, cap; Substituts: Paul Adam, Gérard Dion, René Parent et Gérard Perrault.

Club "Beleoil Station": but, P. Robillard; défenses, Lucien Aubé et Chamber; ailes, Guy Blanchard et Turner; centre Jimmy Scott; Substituts Paul C. Jarry, J. P. Poirier, Germain Béland, Gérard Louis Léo Chouquette.

Mlle Georgette Benoit est en promenade chez sa sœur Mme J. A. Morier.

ST-THOMAS D'AQUIN

Dimanche le 4 décembre s'est éteint paisiblement dans le Seigneur après une longue maladie endurée avec résignation, Mme Joseph Gauvin, fils, née Clarinda Larivière, à l'âge de 46 ans et 10 mois.

Elle laisse pour pleurer sa perte son époux, M. Joseph Gauvin; son père, M. Crisante Larivière et 14 enfants. Rév. Père Donat Gauvin, O. M. I., Scolasticat St-Joseph, Ottawa. Rév. Fr. Emery, S. C., professeur à St-Pie, Bagot; Rev. Fr. Camille, S. C., professeur à Montréal; Rév. Fr. J. Damien, à Granby; Lucien, Bernadette, Hervé, Laurette, Marie-Jeanne, Paul, Rosaire, Gérard, Joseph, Thérèse; deux frères M. Uldéric et Honnoy, des Etats-Unis.

Les funérailles ont eu lieu mercredi en l'église paroissiale au milieu d'un grand concours de parents et d'amis venus rendre un dernier hommage à la défunte. La levée du corps fut faite par l'abbé Camille Cournoyer, vicaire à St-Pie. Le service fut chanté par le Rév. Père Bacon, O. P., assisté des abbés Mongeau et Langlais.

Au Chochoir on remarquait: MM. les abbés Donat Cournoyer, curé de la paroisse, P. A. Trudeau, curé à St-Antoine sur Richelieu, Cordeau, de St-Pie; les RR. FF. Rosaire, s. c., Zéphirin, s. c., Médéric, s. c., Benjamin, s. c., de St-Hyacinthe.

Les porteurs étaient M. Emile Ménard, George Simonneau, Elzéar Dolbec, Albani Bonin, Albert Fontaine, Armand Gauvin. M. Ubald Lalithe, M. et Mme Philias Viens de Mariville, Mlle Jeannette Desmarais, de Montréal, M. et Mme Hervé Boutin, de Saint-Jean, Mlle Rita Desmarais, de Mariville, MM. Paul-Emile, Gabriel et Roger Desmarais, de Mariville, le notaire Fridolin Meunier, de Cowansville, M. Gérard Meunier, M. et Mmes Almeric Bélisle, Henri Véronneau, Adrien Touchette, Théodore Bélisle, Paul-Henri Benoit, Emile Alix, M. Fernand Boileau, E. E. D. de Montréal, C. Jarry, J. P. Poirier, Germain Béland, Gérard Louis Léo Chouquette.

Club "Beleoil": But, Charles H. Bérubé; Défenses, Alfred Lussier et Robert Ledoux; Ailes, Clovis Blain et Roger St-Pierre; centre Louis Chouquette, cap; Substituts: Paul Adam, Gérard Dion, René Parent et Gérard Perrault.

Club "Beleoil Station": but, P. Robillard; défenses, Lucien Aubé et Chamber; ailes, Guy Blanchard et Turner; centre Jimmy Scott; Substituts Paul C. Jarry, J. P. Poirier, Germain Béland, Gérard Louis Léo Chouquette.

Arbitre, M. Fernand Ledoux. Pour le "Beleoil" Clovis Blain score trois points; le quatrième point fut score, au hasard par le gardien adversaire. Pour le "Beleoil Station" le point a été score par Paul C. Jarry.

Mlle Georgette Benoit est en promenade chez sa sœur Mme J. A. Morier.

SAINT-ANTOINE

Le 1^{er} décembre à l'âge de 48 ans, est décédé M. Clément Dupré. Il laisse dans le deuil outre son épouse deux frères Louis et Joseph Dupré; des sœurs et des beaux-frères: M. et Mme Joseph Berthiaume, M. et Mme Moïse Gosselin, M. Joseph Cormier, M. et Mme Honoré Gendron, M. et Mme Antoine Archambault, etc.

Les imposantes funérailles de M. C. Dupré ont eu lieu en l'église paroissiale de St-Antoine au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Le service a été chanté par M. le curé Trudeau. Les porteurs étaient: Louis et Joseph Dupré ses frères et Armand et Ernest Dupré ses neveux. Conduisaient le deuil. Son beau-frère Joseph Robert, M. et Mme Joseph Perron, de St-Roch, Mlle Raoul Perron de St-Ours, Joseph Péloquin de St-Roch.

Dans le cortège on remarquait: M. et Mme Joseph Berthiaume, M. et Mme Moïse Gosselin de Contrecoeur; Joseph Cormier, M. et Mme Joseph Gendron, M. et Mme Honoré Gendron, Mme Antonio Marchessault, M. et Mme Jean-Bte Archambault, M. et Mme Roméo Dupré de Montréal, M. et Mme Raymond Noël de St-Marc, Mlle J. Fec-teau, Mme Pierre Chagnon, Mlle Jeanne Chagnon, M. et Mme Joseph Perron, Mlle Angeline Daigle de St-Roch et plusieurs autres.

Dimanche dernier, M. et Mme Adélard Giard était de passage à Montréal pour visiter des parents. — M. et Mme Auguste Giard visitaient, dimanche dernier, M. et Mme Ernest Bourassa et M. et Mme Emile Houle, tous de Montréal.

—Mercredi soir dernier M. Adélard Giard, recevait des amis, on y remarquait: MM. Maurice et Arthur Perrault, Paul Blain, Mlle Jeannette Perrault, tous de Beleoil, M. et Mme Auguste Giard, M. et Mme Beauchemin de St-Antoine, M. Jacques.

—Les patineurs qui depuis déjà une semaine s'en donnaient à cœur joie sur la glace sont obligés de serrer leurs patins pour quelque temps car l'eau a remplacé la glace en sentant l'effet du doux temps et de la pluie.

—M. et Mme Joseph Giard recevaient Mme Wilfrid Giard de Montréal, en visite pour quelques jours. — Mlle Germaine Laflamme est de passage à Montréal depuis quelques jours pour affaires personnelles.

—La construction du pont Messier Mogé et Poulette est terminée. Il est ouvert à la circulation depuis quelques jours; tous sont invités à y passer et à y remarquer sa beauté et sa commodité.

REGLEMENTS DU GOURET (Suite de la page 2)

but, la rondelle est remise au jeu, du même côté, à mi-chemin entre la bande et les filets, 15 pieds avant la ligne des buts. On ne fera aucune mise au jeu à moins de 10 pieds des buts, soit en avant, soit de côté, soit en arrière.

Si la rondelle est lancée hors des côtés de la patinoire on la remet au jeu à l'endroit d'où elle est partie.

PASSE EN AVANT

8. Tout joueur peut passer la rondelle à un co-équipier qui se trouve en avant de lui, dans chacune des zones déjà mentionnée, pourvu que ce ne soit pas d'une zone à une autre. Cependant, même passée d'une zone à une autre la rondelle peut être prise par un co-équipier, pourvu qu'il ait été dans la même zone que celui qui a fait la passe en avant, lorsque la rondelle a changé de zone. Un joueur qui recevrait la rondelle dans une zone antérieure à celle du co-équipier qui fait la passe serait hors-jeu; la rondelle alors sera remise au jeu, au lieu d'où la passe est partie. En ce qui regarde la zone d'attaque, aucun joueur de l'équipe qui attaque ne peut pénétrer avant la rondelle elle-même. S'il y a infraction à cette règle, on remettra la rondelle au jeu à l'endroit de l'infraction.

COUPS DE PIEDS SUR LA RONDELLE

9. Il sera permis en tout temps et partout de pousser la rondelle avec le pied, mais

LAMPES

de fantaisie pour Radios, etc., Accessoires électriques, chez PAUL-E. GAUCHER

Tél. 36 219 Cascades

aucun joueur de l'équipe qui attaque ne peut entrer un point de cette façon.

REGLE DE DEFENSE

10. Jamais plus de trois joueurs (y compris le garde-but) ne peuvent stationner dans leur zone de défense quand la rondelle n'y est pas.

Violier cette règle entraînera chaque fois une punition mineure pour le quatrième joueur pénétrant dans sa zone de défense.

Si plusieurs joueurs, en même temps, oubliant cette règle, on punit celui qui se trouve le plus près de la rondelle.

11a. On doit toujours maintenir la rondelle en mouvement, en ce sens que l'équipe en possession de la rondelle doit sans cesse la faire avancer vers les buts opposés, à moins d'intervention des adversaires. L'infraction à cette règle sera punie d'une exclusion mineure.

11b. Il est défendu de tuer le temps en amenant toujours la rondelle en arrière des buts. Le club en possession de la rondelle ne pourra l'amener (la rondelle) qu'une fois en arrière des buts et se porter à l'attaque vers les filets adversaires. S'il y a violation à cette règle, le délinquant se verra infliger une punition mineure.

GARDE-BUT TENANT LA RONDELLE EN MAIN

12. Un garde-but ne doit pas garder la rondelle dans ses mains ou ses bras; il peut la saisir, mais doit s'en débarrasser aussitôt. S'il y a violation de cette règle, on mettra la rondelle au jeu, 10 pieds en avant des buts et aucun autre joueur que le gardien de but lui-même ne pourra se placer entre l'endroit de mise en jeu et la ligne du but.

Pendant ce temps, les joueurs de l'équipe qui attaque se tiennent inactifs, à 10 pieds, au moins, du but et à 5 pieds de l'endroit de mise au jeu. Les joueurs qui défendent restent immobiles, en ligne avec le but, et à 10 pieds au moins. Autrement, l'on recommence la mise au jeu. Le gardien de but garde sa position près du filet jusqu'à ce que la rondelle ait touché la glace.

BATONS TROP ELEVES

13. Il est défendu de porter son bâton de manière qu'il dépasse l'épaule. Toute infraction encourra une exclusion mineure.

BATONS LANCES

15. Si dans leur zone défensive, le garde-but ou ses co-équipiers lancent délibérément leur bâton dans la direction de la rondelle, immédiatement l'arbitre accordera un point aux adversaires; l'on remettra la rondelle au jeu tout comme s'il y avait eu d'enregistrement un point ordinaire. Ce point sera attribué au dernier joueur en possession de la rondelle. Le lancer d'un bâton dans les autres zones sera puni d'une exclusion majeure.

16. Un point est entré, lorsqu'un joueur AVEC SON BATON, est parvenu à loger la rondelle, par en avant du filet, complètement au-delà de la ligne des buts. On ne compte pas de point, si la rondelle a été poussée autrement qu'avec le bâton. Cependant, il y a point quand même, si un joueur défendant ses buts y pousse la rondelle de quelque façon que ce soit.

Le gardien de but peut arrêter la rondelle comme bon lui semble, mais ne doit pas la garder dans ses mains. Il ne peut pas non plus la passer en avant avec ses mains; par contre, il peut la passer avec ses mains, de côté ou en arrière des buts. Toute infraction de sa part sera punie d'une mise au jeu, à 10 pieds de lui, devant son but. (Cf. 12.)

PUNITIONS

Offenses mineures: exclusion pour deux minutes.

Offenses majeures: exclusion pour cinq minutes.

Offenses extrêmes: exclusion pour la partie; le délinquant sera remplacé après 20 minutes.

17. Recevra une punition mineure tout joueur, autre que le gardien de but, qui touche la rondelle avec ses mains ou son gant; sauf s'il le fait pour se protéger.

18. Recevra une punition mineure tout joueur qui retient son adversaire avec ses mains son bâton ou de toute autre manière.

19. Recevra une punition mineure tout joueur qui place son bâton, le genou ou le pied, de façon à faire trébucher ou

(Suite à la page 8)

Attention

Attention

Avec chaque achat au comptant de UN DOLLAR

J.-E. ST-ONGE

ENTREPRENEUR - ELECTRICIEN

248 CASCADES

vous remettra un billet donnant droit au tirage d'un radio.

A la demande de nos clients nous avons consenti à retarder la date du tirage au 24 décembre, à 10 hres p. m.

Qu'on vienne en foule!

Qu'on se le dise!

TEL. 78

14 LAFRAMBOISE

JEAN JEANNOTTE

Spécialité: SYSTEMES ELECTRIQUES

Nous avons toutes les pièces de rechange pour le système électrique de votre automobile, ainsi que les nouveaux instruments pour localiser les troubles électriques.

Nous avons toujours en magasin: Broses, Armatures, Pointes, Couverts de distributeurs, Rotor, Bougies, Lampes, Coils, etc. etc. Véritables parties — Genuine parts

QUAND VOUS ACHETEZ UNE BATTERIE....

il est bon que vous vous rappeliez que vous achetez "quelque chose pour mettre votre moteur en marche". Vous ne voulez sûrement pas être obligé de sortir la manivelle de démarrage, pour aider la batterie à faire son travail, chaque fois que le thermomètre descend de quelques degrés au-dessous du point de congélation. Vous ne voulez pas que la batterie vous fasse défaut lorsque vous êtes à des milles de distance du garage ou du poste de service le plus rapproché. Ce n'est pas une "garantie grave" dans votre poche "qui fera démarrer votre auto".

N'oubliez donc pas — quand vous achetez une batterie — "de vous assurer qu'elle satisfait aux exigences de la S. A. E. (Association des Ingénieurs en Automobiles)". Rappelez-vous aussi que — nous vendons la fameuse batterie EXIDE WILLARD

Confiez-nous votre batterie durant l'hiver.

Tél. 119

Etabli en 1889

Conrad Sicotte

(Successor de Jovite Sicotte)

GRAND CHOIX DE MEUBLES DE FANTAISIE,

TEL QUE CHESTERFIELD, LAMPES, COFFRES EN

CEDRE, MIROIRS VENITIENS, FAUTEUILS, CABI-

NETS A LIQUEURS, TABAGIES, BIBLIOTHEQUES.

AUSSI GRAND ASSORTIMENT DE CAROSSES DE

POUPES, TRICYCLES C C M, TRAINES SAUVAGES

Etc., Etc.

35 Rue Mondor

SAINT-HYACINTHE, Qué.

THEATRE CORNOA, No. 173,264 THEATRE CORONA, No. 173,309

LE GARAGE LORENZO ROBERT

66, rue St-Casimir

Saint-Hyacinthe

informe tous ses anciens clients et le public qui désire l'encourager qu'il a transporté son garage de la rue Concorde à l'ancien garage St-Amant.

Le Garage ROBERT a toujours en mains: gazoline, huile, accessoires, soudure à l'oxygène, déboussage, à prix modérés.

Le travail est fait par un expert mécanicien ayant 20 ans d'expérience.

SPECIAL: Réparations d'hiver à un prix très avantageux

A VENDRE Safe Taylor No. 5 ou No. 2. Aussi machine à facture "Whiz" avec caisse enregistreuse, brûleurs à l'huile "Sterling".

UNE VISITE EST SOLICITEE

TEL. — 316

Résidence et nuit, Tél. 223M

THEATRE CORONA, No. 173,164 THEATRE CORONA, No. 173,213

AUX CULTIVATEURS

Nous moulons le grain au prix de 15cts le 100 livres.

Nous échangeons au prix du marché de la farine pour du blé.



WILFRID DUPONT

(Élévateurs voisins des Entrepôts C. N. R.)

Tél. 501

Rue Girouard ST-HYACINTHE

THEATRE CORONA, No. 173,089 THEATRE CORONA, No. 173,108

Téléphone: 244 W—244 J—88

115 CASCADES

A. BLONDIN LIMITEE

Marchand en gros

MATERIEL DE CONSTRUCTION EN GENERALES

SPECIALITE

Tôle gauffrée galvanisée avec les plus bas prix.

GLACIERE ELECTRIQUE

MOULIN A LAVER ELECTRIQUE

SAINT-HYACINTHE

Sincères remerciements

A tous nos clients et amis pour le généreux encouragement qu'il nous ont donné durant l'année qui s'achève

Meilleurs souhaits à tous pour un

Joyeux Noël

ET UNE

Bonne et Heureuse Année

BROUSSEAU & FRERES

NOUVEAUTES POUR HOMMES

Spécialité: Habits faits sur Mesures.

SATISFACTION GARANTIE

129 Cascades

ST-HYACINTHE

Tél. 808j

PRIX D'HIVER la Colombie-Britannique est la CALIFORNIE DU CANADA

Prix Réduit de \$50

pour VANCOUVER et VICTORIA aussi Seattle, Washington

Aller et Retour

DE

VANCOUVER

VICTORIA

SEATTLE

ST-HYACINTHE

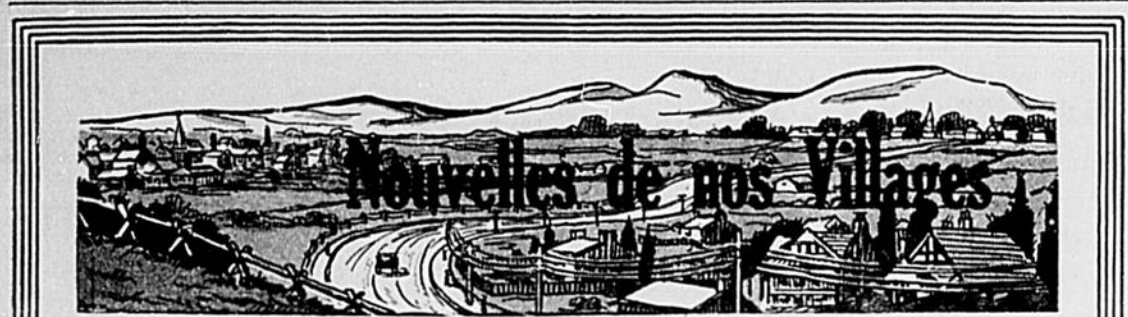
\$135.00

Renseignements complémentaires

Fuyez les rigueurs de l'hiver et allez vous reposer sous le climat enchanter de la Colombie-Britannique. Golf et autres sports d'été sur la Côte, sports d'hiver dans les montagnes, tout près. Grâce à la coupure de \$50 dans le plus bas prix des billets ainsi qu'à des réductions dans les tarifs des hôtels, une vacance sur la Côte du Pacifique est aussi économique qu'attrayante. Billets valables pour départ jusqu'au 28 fév. Retour valable jusqu'au 30 avril. De nombreux arrêts facultatifs en route. D'autres billets réduits pour court séjour seront délivrés jusqu'au 22 déc. pour la Côte du Pacifique, y compris la Californie. Retour valable jusqu'au 25 janvier.

PACIFIQUE CANADIEN

THEATRE CORONA, No. 174,314



ST-LIBOIRE

Nous annonçons avec regret la mort de M. Lucien Lajoie, fils de M. et Mme Herménégilde Lajoie, décédé le 13 décembre à l'âge de 27 ans. Les porteurs étaient les Zouaves de St-Hyacinthe. M. Lajoie avait 11 ans de service dans la Compagnie des Zouaves. Le service funèbre fut chanté par l'abbé Valmore Lajoie, cousin du défunt, assisté comme diacre et sous-diacre de MM. les abbés Louis Forest et J. Gaudette.

Il laisse dans le deuil outre ses père et mère, cinq frères, Albert, Lionel, Hervé, Adalbert et Hercule; trois sœurs, Mme Léveillé (Rosa); Mme Deslauriers (Evangéline); Mme Boleau (Germaine).

Dans le cortège l'on remarquait: M. et Mme Vital Albert, de Grand-pré, Mme Exultère Meunier, M. Adrien Messier, Mme Jeanne d'Arc Meunier, M. J.-B. Messier, Mme Aimé Laliberté, Mme Jeannette de Grandpré, Mme Jeannette Meunier, M. Robert Meunier, Mme J. A. Deslandes, Mlle Laurette et Annette Deslandes, Mlle Irène Croteau, M. Raphaël Croteau, M. et Mme Normandin, Mlle Thérèse Desordry, MM. Lévis St-Germain, Maurice Grisé, H. Mathurin, T. Tétrault, Emile Dauphinais, Xavier Riel, Georges et Emile Dauphinais et plusieurs paroissiens.

Bouquets spirituels: Carabiniers Maskoutains, Compagnie des Zouaves, M. et Mme Adrien Meunier, avocat de Montréal, M. Charles Omer Lussier, St-Hyacinthe, M. Pierre Ledoux de St-Liboire, M. Azarie Deslauriers, St-Liboire, M. Yvon Lussier, St-Hyacinthe, M. D. Rodier, St-Hyacinthe, M. L. Zephyr Gosselin, St-Liboire, M. et Mme Eugène Lajoie, de Montréal, M. et Mme E. Meunier, de St-Liboire, M. et Mme P. Emile Dauphinais, de Montréal, Mlle Jeanne Dauphinais, de Montréal, Mlle Corbel, de Montréal.

Nos sincères sympathies à la famille en deuil.

Mlle Yvonne Dion était, dimanche dernier, l'hôte de Mlle Adrien Pilon, de Montréal. — M. Willie Gagnon, et sa fille Pauline étaient en visite chez M. et Mme Jos. Gagnon, dimanche dernier. — M. et Mme Roland Cornélien, et leur bébé Marielle, sont venus passer la fin de semaine chez M. et Mme Emile Goderle.

Mme Oliva Plante est revenue d'un voyage à Montréal. Mlle Angéline Laplante était en visite à St-Hyacinthe, samedi dernier. M. et Mme Hormidas Goderle, de St-Valérien, étaient en visite chez M. et Mme Emile Goderle. — M. J.-B. Beaudry, marchand de St-Guilhem, était en visite chez son père dimanche dernier.

La Publicité, la Clef du Succès

Annoncez dans le "Clairon"

Contre le mal de tête

Prenez les Capsules

ANTALGINE

ARFARLEY, HULL, QUE.

25¢

Ampoules Electriques MAZDA

PAUL-E. GAUCHER

Tél. 36 219 Cascades

Modern TAXIS Ass

TEL. 24

Toujours à votre service 72 rue Mondor

ST-CHARLES

Mlle Albina Geoffrin, institutrice pendant près de vingt ans à la Commission Scolaire de Montréal, est décédée à l'Hôtel-Dieu de Montréal, après deux semaines de maladie.

La défunte était très avantagée, comme connue d'un grand cercle d'amis qui lui était très sympathique. Elle se consacra toute entière à l'éducation et à l'instruction des enfants, elle s'occupa spécialement des arriérés-scolaires durant les dernières années de son professorat, en donnant le meilleur de son âme et de son dévouement, et elle était très généreuse envers les pauvres qui l'entouraient.

Elle laisse dans le deuil son père et sa mère, M. et Mme Aimé Geoffrin, de St-Charles-sur-Richelieu; ses frères, François de Montréal, Alcibiade et Delphis de Montréal, Aldéric et Aldéric de St-Hilaire, ses sœurs, Marie-Louise, Eva, Mme O. Villa Lusignan, Clérinda, Yvonne (Mme Lionel Lussier, Augustins, institutrice de Montréal, Marie-Rose (Mme P. Lemay) de Montréal. Les funérailles ont eu lieu, en l'église paroissiale de St-Charles sur Richelieu, lundi 12 décembre, au milieu d'une assistance considérable et sympathique de parents et d'amis, (en dépit de la mauvaise température) ainsi que des citoyens de cette paroisse.

La levée du corps a été faite par M. J. Larose, curé de cette paroisse, et le service funèbre fut chanté par ce dernier, assisté de M. l'abbé T. Handfield, aumônier et de M. J. Gratton, curé de Ste-Marguerite-Marie, de Montréal.

Les porteurs étaient cousins de la défunte: MM. René Geoffrin, Aimé Geoffrin, Arsène Messier, Aldéric Hébert, Elzear Pratte, et Arthur Rémy.

La chorale dirigée par M. Art. Geoffrin, maître de chapelle, était composée de MM. O. Jodoin, E. Adam, H. Meunier, A. Messier, A. P. Duvernay, P. Hébert, P. Adam, A. Gervais, A. Desrochers, et M. Chs. Victor Charron, professeur à la Commission Scolaire de Montréal, touchait l'orgue.

Le deuil fut conduit par son père, M. Aimé Geoffrin, ses frères, MM. François, Alcibiade, Delphis, Aldéric et Aldéric, ses beaux-frères, Elzear Pignon, Philippe Lemay, Lionel Lussier et Ovide Lusignan.

Dans le cortège on remarquait: le Personnel enseignant de l'Ecole Souart, de Montréal, MM. Wilfr. Grignon, J. Degraffe, A. Sauvé, Chs. V. Charlier, W. Marchand, E. Bourassa, A. Sénéchal, M. Couillard, P. R. et J. M. et P. E. Couillard, A. Lozeau, A. Desrochers, F. X. Lusignan, P. Pignon, Ant. Messier, A. Gervais, C. Hébert, E. Remy, A. et J. Bronze, O. Blanchard, G. Geoffrin, L. Geoffrin, L. A. Lozeau, B. Messier, A. Desautels, U. Jarret, J. Chicoine, I. Chicoine, L. A. Parent, C. E. Messier, B. et R. Lange, O. Meunier, A. Meunier, E. Meunier, C. Lusignan, R. Remy, B. Fontaine, L. Pratte, A. Messier, C. O. Jodoin, L. Larivière, G. Fontaine, J. Meunier, J. Messier, W. Messier, A. Messier, C. Fontaine, O. Fontaine, O. Meunier, A. Lusignan, G. Meunier.

Dans l'assistance on remarquait les Religieuses de la Présentation de Marie, et les élèves du Pensionnat de St-Charles, ses compagnes d'enseignement, et autres nombreux parents et amis de la famille.

Nous remercions d'une manière particulière les parents et amis qui ont bien voulu prendre part au deuil qui vient de frapper la famille par des témoignages d'offrandes de messes, bouquets spirituels, sympathie, télégrammes, etc.

ST-BARNABE

M. Ulysse Desautels, de St-Hugues, réside maintenant à St-Barnabé. Il a remplacé M. J. A. Messier, marchand local.

Mlle Noëlla Leblanc, Irène Riendeau, Yvette Larivière, sont entrées chez les sœurs Ste-Marthe, de St-Hyacinthe.

Mme Joseph Phaneuf est allée se promener chez son frère, M. Provincal, à St-Louis Bonsecours.

Mlle Simone Gaudois est allée rendre visite à Mlle Annette Yvon, de St-Judes, dimanche dernier.

Les examens d'écoles ont eu lieu les 22 et 23 de cette semaine. — Les éminences sont de retour en leurs familles, pour fêter la Noël.

M. l'abbé Jodoin, curé de la paroisse, a bien voulu donner une conférence sur l'élevage des volailles. Plusieurs se sont rendus enchantés de son œuvre et de son dévouement.

Annoncez dans le "Clairon"

ST-JUDES

Dimanche notre vieux temple avait revêtu sa parure de fête pour célébrer l'entrée dans le sacerdoce de son neuvième fils. En effet M. l'abbé Robert L'Heureux chantait ici sa première grand-messe assisté de MM. les abbés L. Sansoucy professeur au Séminaire et F. Leblanc, vicaire à Sorel deux enfants de la paroisse. M. l'abbé H. Bédise, ancien curé de la paroisse agissait comme assistant cérémoniaire. Au choeur on remarquait le R. P. Roger Marie, O. P., frère du jeune prêtre, les abbés Théberge, Vézina, Laflamme, Gadois et Vadenais du séminaire, A. Roy, enfant de la paroisse, et prof. au séminaire et J. B. Nadeau, curé de la paroisse. La chorale de St-Judes avait préparé la messe de Battman harmonisée sous la direction du notaire P. Ernest et de Mlle Jeanne L'Heureux. Le sermon de circonstance fut donné par M. l'abbé A. Vézina. A l'orgue était M. l'abbé Vadenais. M. l'abbé L'Heureux est le fils de M. et Mme notaire L. A. L'Heureux de St-Judes, le frère des notaires L. A. L'Heureux de Sorel et P. E. L'Heureux, I. C. de Québec.

M. Fernand Roy, B. S. A., a commencé une série de conférences et de cours aux assemblées de l'U. C. C.

M. et Mme Adélaïde Dubé portaient sur les fonds baptismaux, Marie, Annette, Cécile, fille de M. et Mme Wilfrid Phaneuf, de Saint-Hyacinthe, porteurs: Mme Obiela Dubé. Nos félicitations.

MM. J. D. Dupré et J. A. Lapierre sont allés à Contrecoeur ces jours derniers. — M. Maurice Leblanc est allé à Montréal en fin de semaine. — S. H. le Maire J. D. Dupuis est allé au conseil de Comté mercredi.

Les officiers de la Southern Canada Power Company sont venus rencontrer leurs clients de St-Judes et de St-Barnabé qui avaient fait une requête pour une diminution des taxes d'éclairage dans ces municipalités. Après discussion il fut décidé de laisser le taux à \$1.25 par mois au lieu de le baisser à 0.75 sous.

SAINT-HUGUES

Ces jours derniers ont eu lieu les funérailles de Mme Hormidas Lapierre, née Alexandrine Sylvestre, décédée à l'âge de 71 ans et 10 mois.

Les porteurs étaient: MM. Pierre Bergeron, Clément Deslauriers, Adélaïde Langevin, Alphonse Daunais, Paul Raymond, Phylodur Bazinet.

Dans l'assistance on remarquait: son époux, Hormidas Lapierre; ses filles, les RR. SS. Marie-Reine et St-Médéric, religieuses de la Congrégation de Notre-Dame; son fils, Egide de Lapierre; Mme Achille Sylvestre et Mlle Edith Sylvestre, Saint-Guilhem, M. et Mme Arsène Lincourt, Ste-Rosalie, Mlle Pierre et Hervé Grenon, Mlle Grenon, de Saint-Simon, M. E. Phaneuf, député, M. H. Lafontaine, M. Alfred Lefebvre, M. Paul Lefebvre, M. Albert Ratte, M. René Chartier, M. Roy, J. Paul, E. Beaudoin, J. Fafard, M. J. Guertin, M. Dupré, J. M. Bérard, H. Sylvestre, J. B. Gendron, R. Bérard, A. Dupré, L. H. Lafontaine, M. S. Chartier, M. Alarie, G. Lafontaine, H. Dubevoir, M. et Mme Joseph Dubevoir, Philias Bouthillier, J. Beauregard, E. Chenette, W. Beauregard, D. Lamoie, U. Héon, C. Laurengier, A. Dubevoir, A. Lapalme, M. et Mme Louis Gendron, fils, A. Gendron, Mlle Rosée Lefebvre, Mlle Vve Lincourt, Mme Vve Vigneau, M. C. Deslauriers, Mlle M. Théberge, Mlle Brodeur, Mme J. Beauregard, Mme Vve Durand, Mlle M. Bourgeault, Mme Plante, Mme St-Pierre, Mme E. Claude, Mme P. Bergeron, Les Elèves du Couvent de la Présentation de Marie, Les Elèves de l'Ecole du village.

Au choeur de chant étaient: MM. O. Simonneau, T. Côté, G. E. Deslauriers, A. Lafleur, Deslauriers, A. Archambault, etc. Touchait l'orgue Mme Oscar Beaudry.

La famille a reçu un grand nombre de témoignages de sympathie.

ST-JEAN-BAPTISTE

Dimanche, le 18 décembre, fête de M. le Curé, les élèves du Couvent lui offrirent souhaits de circonstance et lampe électrique.

Mardi soir, les membres de l'U. C. C. eurent une conférence par M. l'Agronome de Comté.

Les élèves du Couvent seront en vacances jeudi le 22. Les écoles de la paroisse verront clore leur premier trimestre le 23, jour des examens par MM. les Commissaires.

Mlle Georgette Benoit a passé quelques semaines à Bédise.

Mlle Dorilla Vincent est revenue dans notre paroisse.

MARIEVILLE

Mme Hubert Gladu, née Alphonse Lussier, est décédée ces jours derniers à l'âge de 79 ans. Son service a été chanté par le Rév. Père C. Lussier.

— Est également décédée, M. Antoine Hamel, à l'âge de 87 ans. Il était l'époux de feu Euphrasie Gladu. Son service a été chanté par M. le chanoine J.-B. Houle, curé.

— Mlle Sophie Achim est décédée à l'âge de 39 ans à Montréal, à la suite d'une opération qu'elle avait subie. Son service a eu lieu en l'église paroissiale, et était officé par le Chanoine J.-B. Houle. Elle laisse pour pleurer sa perte outre sa mère, un frère, Léopold et une sœur.

— Mme Adélaïde Lussier, née Arziana Parent, est décédée à l'hôpital Notre-Dame de Montréal à l'âge de 52 ans. Son service a été chanté par son fils, le R. P. Gabriel Lussier, O. S. M. Elle laisse pour pleurer sa perte, outre son époux, plusieurs enfants. Nos sympathies aux familles éprouvées.

Ont été baptisés ces jours derniers: Marie, Marguerite, Yolande, fille de M. et Mme Emile Fontaine, cultivateur. Les parrains et marraines étaient M. et Mme Félix Fontaine, grands-parents de l'enfant. — Marie, Jeanne, Diana et Marie, Claire, Aliette, filles de M. et Mme Ernest Benoit, cultivateur. Les parrains et marraines étaient M. Roger Meunier et Mlle Dianne Meunier, M. Bertrand Benoit et Mlle Solange Benoit. — Marie, Liliane, fille de M. et Mme Gabriel Charbonneau, journalier. Parrain et marraine: M. et Mme Albert Lussier. — Joseph, Jean, André, fils de M. et Mme Joseph Dagenais, gantier. — Marie, Agnès, Gilberte, fille de M. et Mme Eugène Aubin, cantonnier. Parrain et marraine: M. et Mme Arthur Patenaude. Nos félicitations.

— Le Club de Hockey Marieville, connu sous le nom de Rouville Knitting, a fait un bon début cette année. Il a déjà deux victoires consécutives de 2 à 0 en battant les équipes de l'Amateur et de l'Amateur de St-Hyacinthe. Nos félicitations.

— Les deux derniers gagnants du tirage du magasin Knitters sont: MM. Albert Bédise et Arthur Roy.

ST-SIMON

Le Rév. Père J. Bacon, des Dominicains était à St-Simon jeudi, fête de l'Immaculée Conception pour la fête du cinquantenaire de la fondation du Rosaire en notre paroisse.

— Ont été baptisés le 8 déc.: M. Florence, enfant de Rosario Laplante et de Rachel Carrière. Parrain et marraine: M. et Mme Dosthée Laplante de St-Liboire. — Le 11 déc., Joseph, Léo, Florent, enfant de Donat Brault et de Alice Letendre. Parrain et marraine: M. et Mme Léo Laflamme. Porteurs: Mme Camille Lavigne. — Le 12, Marie, Jeannine, Georges, enfant de Georges Pélouquin et de M. Anne Sylvestre. Parrain et marraine: M. et Mme Gaston Sylvestre de St-Hyacinthe. Porteurs: Mme Pierre Sylvestre de St-Simon. Nos félicitations.

— A l'occasion de la fête de Mlle Constance Gaudette, plusieurs se sont réunis pour lui offrir des vœux. Parmi les invités: MM. Albert Houle, Léopold Valcourt, Aurèle Jean, Marie et Yvan Racine, Benjamin et Georges Cusson, Paul et Michel Houle, M. et Mme J. Houle, M. et Mme Simonneau, Mlle Irène et Rita Valcourt, Hectorine et Françoise Marie Florence Houle.

— Le 16 déc. a été baptisé Joseph René Réjean, fils de Antonio Laflamme et de Germaine Chevrete. Parrain et marraine: M. et Mme René Durocher. Porteurs: Mme Uric Durocher.

— Le 18 déc. M. et Mme Rodolphe Fournier ont fait baptiser leur 9ième enfant, M. et Mme Héram, de St-Jean, ont été parrain et marraine, Mlle Julienne Gendron a été porteurs.

— Le 17 déc. eurent lieu les funérailles de Emilien Racine, âgé de 14 ans. Il laisse dans le deuil son père et sa mère, M. et Mme Emile Racine, ses nombreux frères et sœurs. Nos sympathies à la famille.

ST-BERNARD

L'Hon. juge Dulos, de la Cour Supérieure de Montréal, a le 17 courant, entendu la cause de W. Fortier, commerçant de Montréal, vs Joseph B. Berthiaume, de cette paroisse.

Il s'agissait d'un billet au montant de \$180.00 signé par le défendeur en faveur de American Stock Food Co., de Montréal.

Certains agents représentant cette compagnie, s'étaient présentés chez M. Berthiaume en juin dernier et lui proposèrent de devenir leur agent local, comme ils l'auraient fait d'ailleurs, dans plusieurs paroisses de la région. M. Berthiaume accepta et signa un contrat avec la dite compagnie, mais à ce contrat un billet était attaché et rendait M. Berthiaume responsable pour la somme décrite.

Une action avait été intentée contre le défendeur pour le paiement du billet.

Après avoir entendu les témoins des deux côtés, le juge constatant qu'il y avait eu fausse représentation par les agents de la Compagnie, renvoya l'action avec dépens.

DRUMMONDVILLE

Ces jours derniers s'éteignait, après une courte maladie soufferte avec toute la résignation à la volonté de Dieu et assistée jusqu'à ses derniers moments par son frère, M. l'abbé J. M. LaPerle, Mme Atchez Laferté, née Anita LaPerle, à l'âge de 42 ans et 11 mois.

Elle laisse pour la pleurer son époux M. Atchez Laferté, un fils Guy, étudiant au Collège St-Laurent de Montréal; quatre filles, Mlle Françoise, Georgette, Céline et Madeleine; ses père et mère, M. et Mme Arthur LaPerle, de Montréal; ses frères, M. l'abbé J.-Marie LaPerle, chapelain de l'Hospice Roy, de Montebello, MM. Camille et Roméo LaPerle, de Montréal; ses sœurs, La R. S. Marie du Sacré-Coeur, des Servantes de Jésus-Marie, de Hull, Mlle Berthe, Cécile et Laurette LaPerle, de Montréal; sa belle-mère, Mme Joseph Laferté, de Montréal; ses beaux-frères, L'Hon. Hector Laferté et M. J. Laferté, et un grand nombre de parents.

Le service fut chanté à Drummondville. La levée du corps fut faite par M. le Chanoine Melançon et le service fut chanté par M. l'abbé Jean-Marie LaPerle, assisté par le R. P. Guin, C. S. C., professeur au Collège St-Laurent, de Montréal et M. l'abbé Hector Joly, vicaire, comme diacre et sous-diacre. Conduisaient le deuil: M. Atchez Laferté, son fils, Guy, sa fille Georgette, son père, M. Arthur LaPerle, ses frères, MM. Camille et Roméo LaPerle; ses sœurs, Berthe, Cécile et Laurette LaPerle; sa belle-sœur, Mme Camille LaPerle; ses oncles, M. Adélaïde LaPerle de St-Hugues, M. et Mme J. O. Fagnan, de Sorel; sa belle-mère, Mme Jos. Laferté; ses cousins, MM. Aurèle et Ephrem LaPerle, de St-Hugues, L. Morvan, de St-Guilhem, Philippe et Jean Paul Fagnan, de Sorel; M. et Mme L. S. Joly, N. P., de St-Cyrille; son neveu, G. Laferté; ses cousines, Claire Morvan, Lucette et Madeleine Melançon, de St-Guilhem.

Ces messes furent dites aux autels latéraux par MM. les abbés T. Poirier, J. Poirier, J. Fleurent, R. Séguin, F. J. Robins, J. A. Morin, E. Turcotte, D. Courchesne, N. Cusson, J. R. Racette, J. A. Solis, D. Trahan, L. Roy, N. Boivert, L. Corrievre, R. Gauthier, F. A. Millar, N. Poliquin, J. O. Montplaisir, H. Garceau, L. Martel, H. Desrosiers, N. Nerderer, P. Bouchard, R. Héroux, A. Giguère, R. Giguère, A. Bourgeois, P. Doré, J. Lemoine, W. St-Louis, J. C. Renaud, J. H. Archambault, A. Leclerc, J. E. Guilbault, S. Landry, N. Gosselin, E. Poirier, D. J. Robins, J. A. Morin, D. Sirois, L. Ross, A. Roux, S. Blanchard, L. P. Lafond, J. Robidas, O. Fleurent, O. Lavallée, Dr. E. Danseur, J. A. Larue, E. Lemaire, Dr. J. E. Parent, E. Chagnon, W. Beaulac, H. Turgeon, MM. et Mmes W. Boivert, O. Hébert, C. Biron, J. Rochefort, A. Lepage, C. LaPerle, R. LaPerle, P. Gendreau, J. O. Fagnan, Mlle Blandine Talbot, Gabriel Ménard, H. R. Lahie, M. Morin, E. Paré, L. et M. Melançon, Claire Morvan, S. Lemaire, MM. Ross, G. St-Pierre, A. Dooz, E. St-Pierre, E. Laferté, G. Ringuet, J. E. Lafontaine, F. X. Belhumeur et J. B. Bergeron, J. P. Fagnan, L. Morvan, A. Rousseau, J. E. Renaud, J. O. LaPerrière, F. Guevremont, F. Cordeau, C. Champagne, G. Lafort, F. Beaudoin, E. Lalancette, E. Duchaine, A. Allard, A. Jutras, A. Parné, G. Demange, J. Mailhot, J. Neuve, E. Vassan, E. Archambault, L. Boivert, J. H. Gosselin, E. Janelle, J. E. Guertin, R. Séguin, S. Boivert, J. E. Sylvestre, E. Nadeau, L. H. Miller, N. Leclerc, H. Gauthier, E. Rochelleau, A. St-Jacques, A. Despaul, Dr. A. Larue, M. N. Benoit.

La famille a reçu un grand nombre de messages de sympathies.

Nous prions M. Laferté et sa famille de bien vouloir accepter nos plus sincères sympathies.

SAINT-HELENE

M. Adrien Thibault, de St-Joseph d'Alma, est en visite chez sa mère, Mme A. Morissette, dimanche dernier. — M. J.-B. Roy, de St-Edwige, Lac St-Jean, est en voyage d'affaires dans notre paroisse. — Mlle Thérèse Guertin revient de voyage au Lac St-Jean, où elle a visité son frère, Camille, de Roberval, et sa sœur Hélène, de St-Félicien.

— Mlle Alice Girard, G. M., passait la fin de semaine à Montréal. — Dimanche, le 18, était en visite chez M. Augustin Lanoie, son fils, Roymond, de St-Hyacinthe. — Chez M. Noël Brouillard, ses deux filles: Eliana, de Montréal, et Blanche, de St-Hyacinthe.

REGLEMENTS DU GOURET (Suite de la page 7)

tomber l'adversaire.

20. Recevra une punition mineure tout joueur qui charge un adversaire, se précipite sur lui ou l'assaille; (un élan de plus de deux pas ou enjambée vers un adversaire est considéré comme un assaut).

21. Recevra une punition mineure tout joueur qui lambine ou "traîne" dans la zone d'attaque quand le jeu se transporte ailleurs.

22. Recevra une punition mineure tout joueur qui bloque ou empêche d'avancer un joueur qui n'est pas en possession de la rondelle. (Est considéré en possession de la rondelle le dernier joueur qui y a touché, excepté le garde-but). Recevra une punition mineure tout joueur qui, délibérément, fait tomber le bâton d'un adversaire, l'empêche de le reprendre s'il est échappé; de même, si n'ayant pas son bâton, il bloque ou essaie de bloquer un adversaire.

23. Recevra une punition mineure tout joueur qui, délibérément, retarde la partie en lançant la rondelle hors de la patinoire.

24. Recevra une punition mineure tout joueur qui, avec son bâton, donne un "coup barré" à son adversaire. (Le coup barré est une poussée avec le bâton en le tenant des deux mains sans qu'il touche à la glace).

25. Recevra une punition mineure tout joueur qui retarde ou essaie de retarder les mouvements d'un adversaire, en l'acrobachant avec la palette du bâton.

25a. Une punition mineure sera imposée à tout joueur qui ayant brisé son bâton frappe la rondelle avec son patin ou prend part au jeu de toutes autres façons. Ce joueur doit aller au banc et prendre un nouveau bâton avant de continuer à jouer.

Des punitions mineures seront aussi infligées pour la violation des règles 2, 4, 10, 13.

PUNITIONS MAJEURES ET EXCLUSIONS POUR LA PARTIE

26. Sera exclus pour la partie tout joueur coupable de langage grossier ou injurieux envers un officier, et de même, tout joueur coupable de mauvaise conduite grave au cours d'une joute. En pareil cas, l'on admettra un remplaçant pour le reste de la partie.

27. Recevra une punition majeure tout joueur qui fait tomber un adversaire, le retient, lui ou son bâton, pour l'empêcher de compter ou d'essayer de compter un point.

28. Recevra une punition majeure tout joueur qui donne un coup barré à un adversaire ou force sur lui.

29. Recevra une punition majeure tout joueur qui donne un coup barré au gardien de buts, l'attaque ou le bouscule avec son corps.

30. Recevra une punition majeure tout joueur qui jette son bâton en une zone quelconque, sauf le cas où cette action aurait été punie par la concession d'un point. (Cf R. 15.)

32. Recevra une punition majeure tout joueur qui avec son corps bouscule un adversaire au point de le jeter violemment sur la clôture.

33. Recevra une punition majeure tout joueur qui blesse un adversaire par un coup barré ou en l'acrobachant.

34. Recevra une punition majeure tout joueur qui en vient aux poings. Une punition mineure sera infligée à l'adversaire qui aura riposté ou essayé de riposter par un coup; mais il pourra impunément immobiliser son agresseur.

Dans une même partie la première offense majeure sera passible d'une exclusion de 5 minutes, la deuxième de 10 et la troisième, pour le reste de la joute. L'arbitre aura plein droit d'imposer une amende additionnelle de 15 dollars à tout joueur qui encourt une seconde ou une troisième punition majeure alors qu'il ne reste pas 10 minutes avant la fin de la partie.

34a Recevra une punition



Où se trouve l'ennui ?

Maux de tête, Perte de l'appétit, Catarrhe, Nervosité, Pleurésie, Brûlements d'estomac, Mauvaise digestion, Rhumatisme

Ces maladies et de nombreuses autres peuvent s'attribuer à une pression indue sur l'épine dorsale, — causée par un alignement défectueux des vertèbres.

LA CHIROPRAQUE

peut seule amener les corrections nécessaires et améliorer votre santé.

C. A. BISHOP D. C.

Tél. 822

16 Rosalie, ST-HYACINTHE

SPECIAL

pour Noël et le Jour de l'An SUR COMMANDE

Magnifiques gâteaux et tartes appétissantes à la crème à la glace. Les commandes pour Noël devront être données avant le 20 décembre et pour le Jour de l'An avant le 28 décembre.

Crème glacée "Butter Scotch" aux mêmes prix que d'habitude.

Livraison pour Noël et le Jour de l'An, de 10 à 12 A. M.

Essayez notre délicieuse crème de table, pasteurisée, toujours fraîche.

PRODUITS ECOLE DE LAITERIE

R. O. PICARD

234 Cascades, Tel. 513, St-Hyacinthe



OFFRE SPECIALE POUR NOEL

Avec tout achat d'une paire de souliers pour DAME ou pour HOMME d'une valeur de \$2.50 et plus vous recevrez absolument gratis une paire de bas HOLEPROOF à votre choix. Le nom HOLEPROOF est une garantie de qualité. Surveillez le SPECIAL qui vous sera offert pour vendredi et samedi les deux derniers jours de l'année.

C'est un vrai celui-là!

JOYEUX NOEL ET HEUREUSE ANNEE A TOUS

LA MAISON J. D. DESROSIERS

141-143 Cascades (En face de la Banque Canadienne Nationale)

Vulcan Anti-FREEZE et La Glycerine "FRO